



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
INSTITUT CONGOLAIS POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE



DIRECTION GENERALE

**RAPPORT SUR L'ETAT DE CONSERVATION
DES BIENS DE LA RDC INSCRITS SUR LA
LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL
EXERCICE 2017**

15 Février 2018

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
RESUME EXECUTIF.....	5
I. RAPPORT DE L'ETAT PARTIE SUR LA DECISION GÉNÉRALE (DECISION 41.COM 7A.12)	6
I. 1. MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION DE KINSHASA	6
I. 2. SITUATION SECURITAIRE DANS LES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL.....	8
I. 3. STATUT DES CONCESSIONS D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION PETROLIERES QUI EMPIETENT LES BIENS.....	10
I. 4. DISPOSITIONS PRISES POUR RENDRE OPERATIONNEL LE FOCON.....	11
I. 5. DOTATION DU CORPPN DES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS.....	11
II. PARC NATIONAL DE LA SALONGA (N 280).....	12
II.1 REPOSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL....	12
a) <i>Sécuriser le bien par la réalisation de la troisième phase de l'opération Bonobo pour éliminer les poches de rébellion encore existantes au sein du bien</i>	12
b) <i>Redynamiser le cadre de concertation permanente entre les autorités politiques, administratives et militaires provinciales des 4 provinces concernés par le bien pour éliminer le braconnage dans les provinces</i>	12
c) <i>Revoir, adapter à la situation actuelle du parc et mettre en œuvre la stratégie de lutte anti -braconnage et assurer son suivi en mettant en place un suivi de l'application de la loi par l'utilisation journalière du logiciel MIST.....</i>	14
d) <i>Réaliser sans délai un suivi écologique complet de l'ensemble du Parc National de la Salonga afin de disposer de données actualisées sur lesquelles orienter la stratégie de lutte anti-braconnage et la finalisation du plan de gestion.....</i>	18
e) <i>Gérer les conflits pour la gestion des ressources naturelles en accélérant le processus de délimitation participative des limites non naturelles du parc et en poursuivant le processus actuel de formation des associations des pêcheurs en mettant en place un zonage avec une création de zones mises en défens et en reconsidérant la limite accordée localement pour la pêche jusqu'à la terre</i>	21
e. 1. <i>Démarcation des limites du bien.....</i>	21
e. 2. <i>Appui à la gestion durable de la pêche à Monkoto.....</i>	21
e. 3. <i>Appui aux concessions communautaires</i>	22
f) <i>Poursuivre la création d'un continuum écologique entre les deux secteurs du parc à travers un travail participatif d'orientation de cet espace et proposer un statut de classement pour cette aire protégée et accompagner ce processus d'un plan simple de gestion</i>	23
g) <i>Réaliser des études concernant la situation et l'impact écologique des deux communautés établies au sein du parc, avant de prendre une décision éventuelle de relocalisation.....</i>	32

h) <i>Autres réalisations entrant dans l'amélioration de la gestion du bien</i>	33
II.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL	44
II.3 SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES CORRECTIVES.....	45
3. 1. Succès.....	45
3. 2. Difficultés rencontrées.....	45
II.5 AUTRES PROBLEMES DE CONSERVATION ACTUELS IDENTIFIES PAR L'ETAT PARTIE COMME POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (VUE) DU BIEN.....	46
III.PARC NATIONAL DE KAHUZI BIEGA(N 137).....	47
III.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL...	47
a) <i>Poursuivre l'évacuation des groupes armés, fermer toutes les carrières minières artisanales, dans et aux alentours du bien, et mettre un terme au trafic illicite des ressources naturelles dont le braconnage de la faune, plus particulièrement celui des grands singes</i>	47
b) <i>Mettre un terme au trafic illicite des ressources naturelles dont le braconnage de la faune, plus particulièrement celui des grands singes</i>	48
c) <i>Renforcer les efforts de lutte anti-braconnage et poursuivre les patrouilles conjointes avec les Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et faire appliquer la loi en collaboration avec les autorités judiciaires</i>	48
d) <i>Poursuivre le recrutement et la formation d'un personnel qualifié, motivé et bien équipé et déployer les équipes dans toutes les stations du bien</i>	49
e) <i>Poursuivre les efforts pour mettre en œuvre les recommandations issues du « Forum national sur la gouvernance et la valorisation du bien » (avril 2015) pour résoudre les problèmes d'occupations illégales et évacuer le corridor écologique, et prendre les mesures nécessaires pour limiter les impacts de l'empiètement, restaurer la végétation et la connectivité entre la basse et la haute altitude...</i>	50
f) <i>Maintenir une couverture de surveillance efficace, tout au long de l'année, sur au moins 60% du bien en augmentant l'étendue et la fréquence des patrouilles et fournir les moyens techniques et financiers, à l'autorité de gestion, pour atteindre cet objectif</i>	53
g) <i>Continuer à développer les infrastructures du parc et à acquérir les équipements nécessaires pour permettre une protection et une gestion efficace du bien</i>	54
h) <i>Continuer et renforcer les activités pour le développement économique des communautés locales afin de réduire leur dépendance à l'égard des ressources du parc et appuyer les efforts de conservation, y compris en poursuivant la mise en œuvre de la « Stratégie de conservation communautaire » et des « plans de développement local » dans l'ensemble des chefferies du bien</i>	55

i) <i>Achever le processus de démarcation participative et entreprendre une étude socio-économique dans la basse altitude (secteur de Nzovu) pour évaluer la présence humaine dans ce secteur</i>	57
j) <i>Œuvrer pour un financement durable de la gestion du parc</i>	57
III.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL	58
III.3. SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES.....	59
III.4 PERSPECTIVES.....	60
IV.PARC NATIONAL DE LA GARAMBA(N 136).....	61
IV.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL...	61
IV.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL	67
IV.3. SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES.....	68
IV.4. PERSPECTIVES.....	68
V.PARC NATIONAL DES VIRUNGA (N 63).....	70
V.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL....	70
V.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL	78
V.3. SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES.....	79
V.4. PERSPECTIVES.....	80
VI.RESERVE DE FAUNE A OKAPI(N 718).....	81
VI.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL...	81
VI.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL	91
VI.3. SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES.....	93
VI.4. PERSPECTIVES.....	94

RESUME EXECUTIF

Le Comité du Patrimoine mondial avait examiné le dossier des cinq biens de la RDC au cours de sa 41^{ème} session tenue du 02 au 12 juillet 2017 à Cracovie (Pologne) et et, au regard des menaces qui continuent de compromettre leurs Valeurs Universelles Exceptionnelles, a décidé de les maintenir sur la Liste en péril sans toutefois méconnaître certains efforts enregistrés dans certains biens.

Si en 2016 une mission de suivi réactif a été réalisée au Parc national de la Garamba, en 2017 une autre mission de suivi réactif a été effectuée au Parc national de Kahuzi-Biega. Cependant au moment de la rédaction de ce rapport, des missions de suivi réactif sont programmées dans d'autres biens de la RDC, devant mettre à jour celles tenues antérieurement.

En effet, le présent rapport aborde l'état de conservation des biens du Patrimoine mondial de la République Démocratique du Congo pour l'année 2017, en expliquant de manière détaillée les progrès enregistrés durant l'année par rapport à la mise en œuvre des mesures correctives respectives édictées afin d'améliorer leur état de conservation souhaité.

Le rapport commence par répondre aux recommandations contenues dans la décision générale sur les biens de la République Démocratique du Congo (**Décision 41COM7A.12**). Ensuite, il présente pour chacun bien l'état de conservation conformément au format recommandé, selon les subdivisions ci-dessous :

- les réponses de l'Etat partie aux décisions du Comité du patrimoine mondial (Décisions **41COM7A.7** pour le Parc national de la Garamba, **41COM7A.8** pour le Parc national de Kahuzi-Biega, **41COM7A.9** pour la Réserve de faune à Okapi, **41COM7A.10** pour le Parc national de la Salonga et **41COM7A.11** pour le Parc national des Virunga) et au regard de la mise en œuvre des mesures correctives ;
- les progrès effectués vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril ;
- les difficultés rencontrées ;
- les perspectives ou le calendrier pour des actions planifiées pour l'année suivante afin de parachever les mesures correctives.

Il convient de signaler que ce rapport fait aussi ressortir d'autres réalisations ne figurant pas forcément sur la listes des mesures correctives mais susceptibles de contribuer directement ou indirectement aux efforts de la conservation des valeurs universelles pour lesquels ces biens ont été classés

Par ailleurs, il fait également à d'autres problèmes qui font émergence et qui pourraient exercer une influence quelconque sur les Valeurs Universelles Exceptionnelles des biens.

I. RAPPORT DE L'ETAT PARTIE SUR LA DECISION GÉNÉRALE (DECISION 41.COM 7A.12)

I. 1. MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION DE KINSHASA

Le 11 janvier 2011, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a pris, devant la Directrice générale de l'UNESCO, les engagements suivants :

- mettre en œuvre effective des mesures correctives décidées par le Comité du patrimoine mondial pour la réhabilitation de la Valeur Universelle Exceptionnelle des biens de la République démocratique du Congo inscrit sur la Liste en péril ;
- considérer le Plan Stratégique d'Action comme outil important pour le retrait des biens de la RDC de la Liste en péril ;
- créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre du Plan Stratégique d'Action, notamment par le respect des dispositions de la Convention du patrimoine mondial, de la Loi relative à la conservation de la nature et du Code minier, par la sécurisation des sites, le renforcement des capacités opérationnelles de l'ICCN, la réduction de braconnage commercial, l'arrêt de l'exploitation illicite des ressources naturelles et par le renforcement des efforts d'évacuation pacifique des occupants illégaux dans les aires protégées.

Bien que l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Kinshasa n'ait pas été rendue possible suite aux mêmes pesanteurs exprimés dans le rapport de l'année dernière, l'Etat Partie a entrepris plusieurs démarches qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre effective de la Déclaration de Kinshasa pouvant se lire à travers les réponses à la mise en œuvre des mesures correctives dans l'ensemble de ses biens.

Néanmoins, bien que la mise à jour du Plan Stratégique d'Action, socle de la Déclaration de Kinshasa, s'avère nécessaire, certaines activités spécifiques peuvent être relevées ci-dessous dans le cadre de la mise en œuvre de ladite Déclaration.

a) Le renforcement des capacités opérationnelles de l'ICCN

Plusieurs actions administratives et techniques ont été menées dans le but de renforcer les capacités opérationnelles de l'ICCN et s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration de la collaboration institutionnelle *entre* ces derniers et d'autres structures étatiques, notamment les Forces armées de la République démocratique du Congo dans la sécurisation des aires protégées.

En outre, il est important de signaler plusieurs instructions du Président de la République, Chef de l'Etat, traduites par les différentes lettres de son Directeur du Cabinet, exprimant la volonté claire de l'Etat Partie, non seulement de renforcer les capacités opérationnelles de l'ICCN, mais aussi de créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre du Plan Stratégique d'Action par les respects des dispositions de la Loi relative à la conservation de la nature.

Parmi ces instructions qui ont un lien direct ou indirect avec les biens du patrimoine mondial de la RDC, il convient de relever :

- La lettre n° 1788/10/2017 du 21 octobre 2017 invitant le Gouvernement à améliorer le barème salarial des écogardes de l'ICCN ;
- La lettre n° 1789/10/207 du 21 octobre 2017 invitant le Gouvernement à annuler des titres immobiliers dans l'espace du Parc national de la N'sele ;
- La lettre n° 1790/10/2017 du 21 octobre 2017 invitant le Gouvernement à restituer la Salle du Zoo à l'ICCN ;
- La lettre n° 1792/10/2017 du 21 octobre 2017 invitant le Gouvernement à procéder à l'évacuation de l'espace du Jardin Zoologique de Kinshasa des occupants illégaux ;
- La lettre n° 1787/10/2017 du 21 octobre 2017 invitant le Gouvernement de signer le décret d'opérationnalisation accordant le siège d'exploitation au Fonds Okapi pour la conservation de la nature (FOCON) ;
- La lettre n° 1796/10/2017 du 21 octobre 2017 invitant le Gouvernement de démolir les constructions anarchiques dans la concession du Jardin zoologique de Kinshasa ;

- Lettre n° 1795/10/2017 du 21 octobre 2017 invitant le Gouvernement de transférer à l'ICCN l'Organe de gestion de la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), avec la perspective de faire participer efficacement l'ICCN notamment dans la lutte contre le trafic illicite des espèces sauvages

Toutes les correspondances susmentionnées illustrent le penchant sur la cause de la conservation de la nature au plus haut sommet de l'Etat Partie et créent des répercussions positives sur l'ensemble des aires protégées y compris les biens du patrimoine mondial de la RDC.

Il importe de signaler qu'une quantité importante de matériels d'ordonnement a été pourvue par le Gouvernement en faveur de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature en vue de renforcer les capacités opérationnelles de ses gardes de parc.

D'autres actions sont également en cours de réalisation ou de planification en vue de renforcer les capacités opérationnelles de l'ICCN et pourront être signalées dans le prochain rapport.

I. 2. SITUATION SECURITAIRE DANS LES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL

La situation sécuritaire dans les biens du patrimoine mondial de la RDC est tributaire de celle de cette dernière en général.

a) Au Parc National de la Salonga

La situation sécuritaire au Parc national de la Salonga est bonne.

La mise en œuvre effective du contrat de cogestion signé le 27 Août 2015 entre le WWF et l'ICCN a entraîné la réalisation d'autres activités et a contribué à assurer progressivement l'amélioration des conditions idéales à la protection de l'intégrité du parc et au développement des communautés en périphérie.

b) Au parc National de Kahuzi-Biega

L'action forte réalisée au cours de l'année a consisté à l'identification de l'ensemble des fermes contigües et celles situées à l'extérieur du bien. Cette opération a été

complétée par la pose des panneaux de signalisation aux limites du parc ceci en rapport avec les recommandations de la mission de suivi réactif de 2016.

c) Au parc National de Garamba

Un des grands facteurs identifiés l'année précédente et affectant le bien, est l'état sécuritaire alarmant dans la région.

En effet, au cours de l'année 2017, les réponses majeures de l'Etat partie a consisté à la création d'une commission mixte (Gouvernement Provinciale, Parc, Chefs coutumiers, FARDC, l'Administration Publique et MONUSCO) pour le suivi des actions des éleveurs Mbororo armés qui sont actifs dans le bien.

En 2017, il a été procédé à la signature d'un mémorandum d'entente (MoU) entre le parc et les FARDC pour juguler les incursions des groupes armés dans le bien et la dotation par le Gouvernement au bien d'un lot important de matériel d'ordonnancement et l'achat d'un nouvel hélicoptère d'une capacité de 8 rangers (une section).

d) Au Parc National des Virunga

Le PNVi continue à faire face à un sérieux problème sécuritaire dans ces 3 secteurs. Au secteur sud, certains inciviques (originaires de la forêt devenue parc) opèrent en complicité avec les groupes armés notamment les FDLR et le groupes Mai-Mai dits« Nyatura ».

Le secteur centre, à la partie sud du Lac Edouard, a fait l'objet de l'insécurité consécutive aux attaques des groupes Mai-Mai impliqués dans la pêche illicite sur le Lac Edouard.

Le secteur Nord est relativement calme au début de l'année, mais les sous-secteurs de Kavynyonge et du Mont Tshabirimu ont été plusieurs fois ciblés par divers groupes Mai-Mai pour ouvrir des champs des cultures vivrières et la pêche illicite sur le lac Edouard.

Pour faire face à ce climat d'insécurité, durant l'année 2017, la réponse majeure de l'Etat Partie a consisté en la collaboration optimale entre l'autorité de gestion du parc, les autorités provinciales, locales, la MONUSCO ainsi que les FARDC pour la

protection du bien. Dans ce cadre, des nombreuses opérations mixtes ont été menées durant l'année 2017, en particulier dans les zones de haute biodiversité : « le couloir écologique », contigu au Queen Elizabeth Parc en Ouganda et la côte Nord du Lac Edouard.

Face aux activités illégales liées à la carbonisation et commerce des charbons de bois, la stratégie à long terme de l'ICCN a consisté à offrir des alternatives à la demande en charbon de bois notamment la construction des centrales hydroélectriques. Il convient de signaler qu'au stade actuel, deux centrales sont opérationnelles et deux nouvelles sont en construction.

e) A la Réserve de Faune à Okapis

Face à la présence de certains militaires indisciplinés impliqués dans des activités illégales, la Direction Générale de l'ICCN a déposé une plainte en charge des creuseurs miniers installés dans le bien par sa lettre n° 0327/ICCN/DG/CWB/08/12/2017. En réponse à cette plainte, la hiérarchie militaire a initié une mission d'enquête en vue d'arrêter et de juger les militaires incontrôlés qui ont été impliqués dans l'exploitation illégale des ressources naturelles dans le bien. Le dossier se trouve au niveau des instances judiciaires militaires.

Par ailleurs, l'ICCN a constaté avec satisfaction l'annulation des titres miniers attribués à la société Kilo-Gold, à l'intérieur de la RFO, par l'Arrêté ministériel N°0759/CAB.MIN/Mines/01/2014 du 26 novembre 2014 portant déchéance de KGL-ERW SPRL de ses droits sur le permis de recherche. Ceci constitue un signal fort de l'Etat partie dans la mise en œuvre de la Déclaration de Kinshasa, en ce qui concerne le respect de la Loi sur la conservation de la nature et le Code minier, pour aller vers le retrait du bien de la Liste en péril.

I. 3. STATUT DES CONCESSIONS D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION PETROLIERES QUI EMPIETENT LES BIENS

Au Parc national des Virunga, le Gouvernement reste toujours sur l'option de la protection du bien. Aucune activité pétrolière n'y a été entreprise et toutes les installations de la société SOCO ont été délocalisées du bien. SOCO a même fermé officiellement son bureau en République Démocratique du Congo.

L'Arrêté Ministériel n 006/CAB/MIN-HYDR/CMK/2012 du 9 février 2012 portant fixation des coordonnées géographiques définissant les contours des blocs ouverts à l'exploration dans la zone de cuvette centrale du bassin du Congo ne visait que la connaissance des potentialités du pays en ressources pétrolière.

Par ailleurs, il a été rendu publique à la télévision officielle en date du 3 février 2018, une ordonnance présidentielle approuvant le contrat de partage de production pétrolière conclu le 21 décembre 2007 entre le Gouvernement et l'association Société nationale des hydrocarbures (SONAHYDROC)- Compagnie minière du Congo (COMICO) sur les blocs 1 à Mbandaka, 2 à Lokoro et 3 à Busira de la Cuvette centrale. Les études sont en cours entre l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICC), autorité de gestion des biens du patrimoine mondial en RDC et d'autres structures étatiques pour évaluer une possible superposition des blocs pétroliers sur le Parc national de la Salonga. Un rapport y afférent sera présenté au Centre du patrimoine mondial.

I. 4. DISPOSITIONS PRISES POUR RENDRE OPERATIONNEL LE FOCON

Depuis le 04 décembre 2017, le Premier ministre a signé le décret n°17/017 accordant l'autorisation d'exercer les activités en RDC à l'Association sans but lucratif non confessionnelle de droit étranger dénommée « Fonds Okapi pour la Conservation de la Nature en RDC ».

I. 5. DOTATION DU CORPPN DES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

Le Corps chargé de la sécurisation des parcs nationaux et réserves naturelles apparentées, en sigle « CorPPN » est en cours de dotation des moyens humains.

Le Ministre de la Défense nationale et l'ICCN ont, chacun en ce qui le concerne, déjà désigné, chacun certaines personnes devant composer ce Corps qui attend leur investiture par ordonnance présidentielle.

Mais les contraintes budgétaires retardent encore la signature de cette ordonnance.

L'année 2017 s'est poursuivie dans la même tendance de l'amélioration de l'état de conservation observée depuis l'année 2016 grâce à l'effectivité sur le terrain du contrat de cogestion signé le 27 Août 2015 entre le WWF et l'ICCN et qui est en cours d'évaluation en vue de son renouvellement selon les nouvelles bases.

A titre de rappel, cet accord établit formellement le rôle du WWF en tant qu'organisation responsable, ensemble avec l'ICCN.

II.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

a) Sécuriser le bien par la réalisation de la troisième phase de l'opération Bonobo pour éliminer les poches de rébellion encore existantes au sein du bien

Etant donnée l'amélioration de la situation sécuritaire dans l'ensemble du bien, il a été noté la prise en main de la surveillance par les éco-gardes. Une bonne partie des éléments de l'Opération Bonobo a été affectée à Boendé (chef-lieu de la province de la Tshuapa qui couvre 56% de la superficie du parc).

Le commandant de cette unité basé à Boendé a laissé une compagnie d'hommes en uniforme qui appuient toujours le parc à travers les renseignements sur la présence de braconniers dans les secteurs du parc et qui participe aussi aux opérations mixtes « éco-gardes-FARDC » organisées dans le cadre des patrouilles longues distances et des interventions chocs.

Il faut préciser qu'en 2018, les militaires des Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) de l'Opération Bonobo vont assurer une formation des plus de 140 éco-gardes dans le domaine militaire et de la réglementation.

b) Redynamiser le cadre de concertation permanente entre les autorités politiques, administratives et militaires provinciales des 4 provinces concernés par le bien pour éliminer le braconnage dans les provinces

b. 1. Missions dans les provinces riveraines

Une équipe du site a effectué trois missions dans les chefs-lieux des provinces riveraines du PNS pour informer les autorités administratives, politiques, militaires et judiciaires de l'état de gestion de ce dernier, les menaces, les attentes et requérir

leurs appuis dans la lutte contre le braconnage. Il s'agit des provinces du Kasai, de la Tshuapa et du Mai-Ndombe.

Au cours de ces missions, il a été organisé les campagnes de sensibilisation sur l'importance de la protection du bien, les actions en cours ou à venir devant être engagées pour renforcer la protection, la collaboration avec les communautés locales, la nécessité d'une synergie d'action d'un partenariat avec la direction du site pour juguler les problèmes de braconnage.

Il y a eu l'engagement formel des différentes autorités pour accompagner le site dans la lutte contre le braconnage, l'importance de leur implication et leur accompagnement dans la mise en œuvre d'action de développement agricole et d'élevage dans la périphérie du parc. Il en est de même pour le développement du tourisme qui pourrait constituer un moteur de développement pour les différentes provinces.

b. 2. Organisation de deux sessions du comité de pilotage du PNS

Le parc a organisé deux sessions du comité de pilotage du parc national de la Salonga (CPPNS) au cours de l'année 2017. Organe de gouvernance chargé de veiller à l'application de l'esprit et de la lettre du contrat de co-gestion, d'évaluer l'état de conservation générale du PNS et en formuler des recommandations, d'approuver les rapports d'activités, les plans de travail et budgets rédigés par l'UGPNS ainsi que de régler les différents éventuels résultant de son interprétation, ses sessions se sont tenues à Kinshasa en janvier et à Monkoto en septembre.

La deuxième rencontre était l'occasion de constater l'état d'avancement des activités du programme sur le terrain et prodiguer des conseils et orientations pour la suite. Au terme de la rencontre, les participants se réjouissent de manière générale de l'évolution positive de la mise en œuvre de la cogestion du Parc national de la Salonga et valident les résultats atteints à ce niveau.

b. 3. Organisation de deux sessions de CoCoSi (Kinshasa et Mbandaka)

La 13^{ème} et 14^{ème} sessions du Comité de coordination du Site (CoCoSi) du PNS se sont tenues respectivement à Kinshasa (janvier 2017) et à Mbandaka (juillet 2017).

Outre l'évaluation et la planification des activités, les réunions du CoCoSi ont été une opportunité d'échanger avec les autorités provinciales et autres parties prenantes à la gestion du bien. Nous citons ici le Gouvernement provincial de Tshuapa, les membres les Députés nationaux et provinciaux élus des Monkoto, Oshwe et Dekesse, ainsi que les administrateurs des différents territoires qui ont eu à apprendre davantage l'approche de la mise en œuvre de certains programmes et activités.

Photos 1 et 2: Formation agriculture durable et réunion CoCoSi



c) Revoir, adapter à la situation actuelle du parc et mettre en œuvre la stratégie de lutte anti -braconnage et assurer son suivi en mettant en place un suivi de l'application de la loi par l'utilisation journalière du logiciel MIST

c. 1. Elaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG)

Un plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) participatif a été finalisé et validé au niveau de l'administration de tutelle. Il est accompagné d'un plan d'actions triennal 2017 - 2019 qui définit les activités prioritaires pour sortir le bien de la Liste en péril.

En effet, des plans d'opérations annuels sont mis en œuvre avec les financements disponibles (Projet Union européenne de 17,4 millions d'euros pour 2017-2021, projet KfW, projet CAFEC, etc.) dans le cadre du contrat de cogestion du PNS entre ICCN et WWF. Les financements KfW et USAID prennent fin en juin 2018, mais des discussions sont déjà en cours pour la préparation des prochaines phases.

Pour la mise en œuvre du Plan Opérationnel du bien, d'autres partenaires apportent leur contribution dans le biomonitoring, le changement climatique, REDD+, le

développement rural, l'organisation communautaire, l'agriculture durable, la santé, la lutte contre la malnutrition

c. 2. Elaboration de la stratégie de surveillance

Au cours de cette année, l'unité de gestion du parc a procédé à l'élaboration d'une stratégie de surveillance du PNS qui a ensuite été validée au niveau national.

C'est un document qui contient les aspects généraux liés à la gestion des actions de surveillance comprenant la description des différents types de patrouilles appliquées au PNS, les procédures de planification des patrouilles, les équipements requis, la ration, les conditions préliminaires pour conduire une patrouille, le comportement des gardes en patrouille, la gestion des équipements de patrouille et des objets saisis.

Deux éléments complémentaires dans ce manuel comprennent les actions d'intelligence qui devraient initier les patrouilles et les actions liées aux poursuites judiciaires des braconniers. Un plan d'actions avec un budget opérationnel de trois ans ainsi qu'une approche de suivi et d'évaluation de la stratégie sont intégrés.

Pour une efficacité de la surveillance, il a été procédé à la redéfinition des secteurs de surveillance du parc dont le nombre passe de 6 à 8 secteurs avec la création de deux zones opérationnelles.

Sa mise en œuvre recherche une synergie d'actions avec l'ensemble des acteurs intervenant dans la gestion du parc et essentiellement dans la protection (ZSM, WCS et MPI).

La mise à disposition des équipements va permettre une collecte permanente des données et leur traitement à l'aide de l'outil SMART.

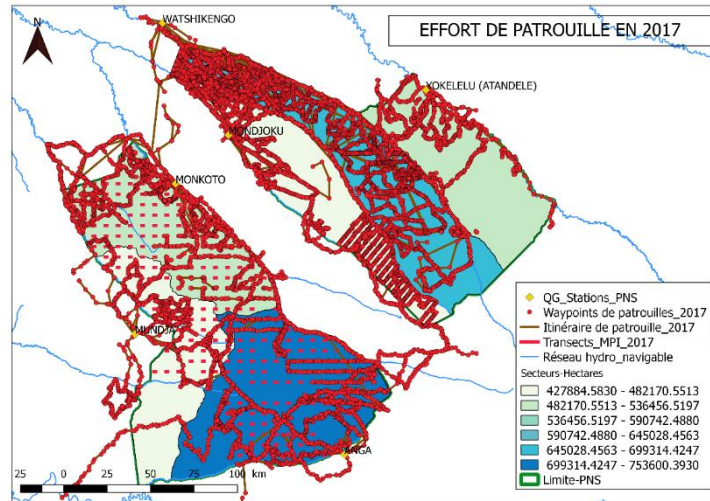
c. 3. Mise en œuvre de la stratégie de surveillance

Il y a eu au total 189 patrouilles qui ont séjourné 2322 nuits sur le terrain et parcouru 24.813 kilomètres.

En terme de couverture de surveillance, elle suit une progression de 42% en 2015; 52% en 2016 et 56,2% en 2017 (calcul fait en quadrant de 2Km²). En incluant dans la

couverture les données des inventaires biologiques qui ont eu lieu en 2017, un calcul de moyenne donnerait 86,7% comme étant la couverture globale du PNS en 2017.

Figure 1: Transects MPI, ZSM, Patrouilles des secteurs 2017



La répression du braconnage et du trafic illicite de la viande de brousse est couronnée par le résultat suivant :

- arrestation de 81 personnes, (dont 27 entendues sur PV) ;
- destruction de 513 campements et plus de 8144 pièges ;
- destruction de plusieurs tonnes de gibiers (diverses espèces d'antilopes et singes) ;
- au niveau des armes et autres outils de chasse saisis, il a été enregistré 5 Fusils de chasse calibre 12 et 6 armes militaires, 20 lances et 114 machettes, 8144 câbles en nylon et métalliques ;
- démantèlement de 513 campements de chasse ;
- 20 pirogues et 86 filets prohibés saisis ;
- 2 braconniers ont été condamnés à l'issue d'une chambre foraine organisée à Monkoto en juin par le Tribunal militaire de garnison de Boendé, et transférés à la prison militaire de Ndolo à Kinshasa.

Ci-dessous quelques photos illustratives.



Photos 3 et 4 UGPNS 2017: Jugement et condamnation des braconniers arrêtés dans le PNS ; Transfert des braconniers à la prison de N'dolo de Kinshasa.

Ces opérations ont permis la sécurisation d'une bonne partie du parc en dehors de la zone de « Dar Dar » où sévit encore l'infiltration des braconniers venant du Kasai.

La tenue de l'audience foraine à Monkoto a été une occasion de sensibilisation des autres braconniers sur la gravité en cas d'arrestation et de servir de leçon à la population.

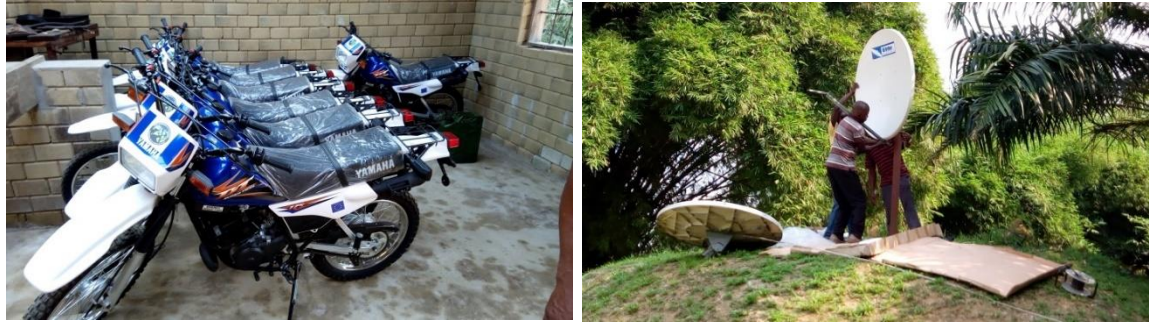
L'adoption en novembre 2017 de la stratégie de surveillance du parc assortie d'un plan d'action ne fera que renforcer l'opérationnalité des équipes du parc en charge d'assurer sa sécurité.

L'Unité de Gestion du Parc National de la Salonga (UGPNS) a organisé en collaboration avec la Cour militaire de Boendé, une formation de renforcement des capacités de dix-neuf (19) éco-gardes sur les procédures judiciaires du 14 au 20 Mars 2017, à la suite de laquelle, dix (10) éco-gardes ont prêté serment comme officiers de police judiciaire, et sont à ce titre désormais habilités à poser des actes d'auxiliaires de justice.

c. 4. Renforcement des équipements et infrastructures de gestion du PNS

Dans la mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion du parc, en son volet opérationnel de l'équipe de gestion, le parc a bénéficié de l'acquisition d'équipement de déplacement (31 motos, 9 pirogues avec 13 hors-bords), matériels de bureau (15 ordinateurs et imprimantes), de communication (8 kits de connexion V-SAT pour l'internet) et 8 kits d'énergie solaire.

Photos 5 et 6 : Vue de motos et VSat au profit des secteurs du PNS



Au niveau des infrastructures, on notera la construction de 3 chalets et la finalisation du cachot, l'aménagement du quartier général de la direction du site.

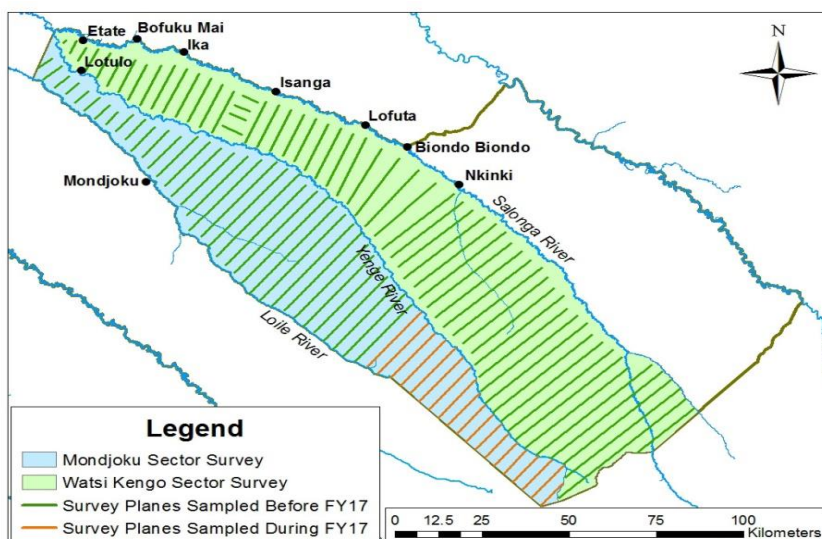
Photos 7 et 8 : Vue de deux logements au quartier général du parc



d) Réaliser sans délai un suivi écologique complet de l'ensemble du Parc National de la Salonga afin de disposer de données actualisées sur lesquelles orienter la stratégie de lutte anti-braconnage et la finalisation du plan de gestion

Durant l'année 2017, les inventaires ont couvert la totalité du bloc nord (Voir la fig. 2 du plan d'échantillonnage) et se poursuivent dans le bloc sud. Quant à l'analyse des données, elle a été finalisée pour le secteur de Lomela mais reste en cours de finalisation pour les secteurs Wtasikengo et Mondjoku.

Figure 2 : Vue d'ensemble pour le plan d'échantillonnage pour les Secteurs de Watsikengo et Mondjoku.



Pour les estimations d'abondance de bonobos, et en se référant à Mohneke et Fruth (2008), les hypothèses suivantes ont

été utilisées : une longévité des nids de bonobos à 75,5 jours et du taux de production des nids de bonobos à 1,37 nids par jour. Au stade actuel, les résultats des analyses des données de l'inventaire du bloc nord du parc sont révélés dans le tableau n° 1 ci-dessous

Tableau 1: Estimation des populations de bonobos et d'éléphants du bloc nord du parc national de la Salonga.

Secteurs	Superficie	Bonobos		Eléphants	
	km2	nombre	densité	nombre	densité
Lomela	4 931	3 256	0,660	169	0,034
Watsikengo	6 665	4 132	0,620	304	0,046
Mondjoku	4 701	1 358	0,323	294	0,063

Il est à noter que pour le bloc sud du parc (secteurs Monkoto, Anga et Mundja), où les inventaires se poursuivent encore, au 31 Décembre 2017 les équipes de terrain ont réalisés le travail suivant :

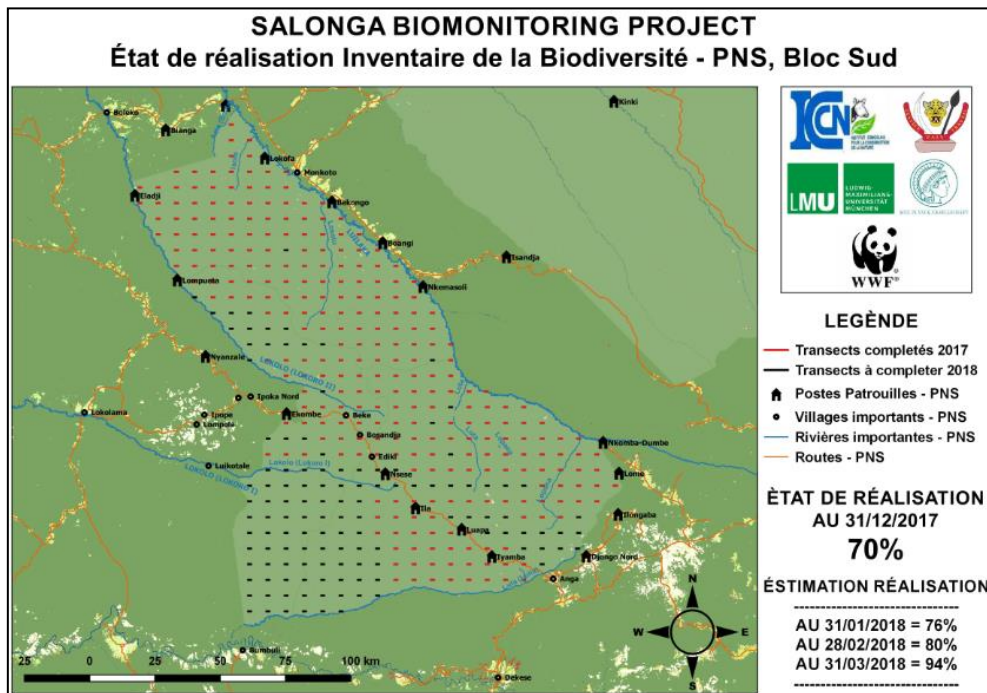
d. 1. Equipes « Biomonitoring »

Sept (7) missions de terrain ont été effectuées et elles ont couvert 212 transects parcourus, soit le 52 % de la totalité prévue (n = 405) et 420 photos pièges (au moins 2 pour chaque transect).

d. 2. Equipe « Papillons »

L'équipe « Papillons » a effectué aussi 7 missions de terrain qui ont permis la collection de 4830 spécimens des papillons diurnes. L'identification est en cours.

Fig. 3: Distribution des transects dans le bloc Sud du PNS (en rouge les transects déjà parcouru).



À l'aide du logiciel DISTANCE 7.0, les données du secteur sud sur les singes, les bonobos et les éléphants ont été analysées de façon préliminaire comme suit.

d. 3. Singes

Indépendamment des espèces, il y a eu 188 observations le long des transects. La qualité de la détection était bonne.

L'analyse des données a révélé une densité de 134 singes/ km², ce qui équivaldrait à près de 1 million de singes (95% CI ; 723.600-1.410.650) sur les 7.500 km² inventoriés jusqu'à présent. Ce taux assez élevé représente une densité pour un habitat bien diversifié et est comparable à d'autres parcs similaires en Afrique.

d. 4. Bonobos

Le taux de rencontre des nids de Bonobo, 61 nids sur 172 km de transects, était relativement bas, ce qui correspond à 11,7 nids/ km². Il y avait une détection plutôt faible des nids sur et près de la ligne de marche.

En tenant compte des taux de dégradation et de construction publiés par le passé, on obtient une population relativement faible de 1.125 individus (95% CI 674-1879) sur 7.500 km². L'observation simultanée de la dégradation des nids étant faite pendant la collecte, l'analyse définitive permettra d'intégrer des facteurs de correction en temps opportun.

La grande densité de singes pourrait expliquer une densité relativement faible en bonobos car elle représente une compétition assez forte, particulièrement concernant les espèces frugivores. Aussi la comparaison avec les données recueillies à travers les cameras pièges va permettre de mieux estimer et comparer les résultats concernant des bonobos et d'autres espèces aussi.

d. 5. Eléphants

La qualité de la détection des excréments d'éléphants semblait également bonne. Le taux de rencontre des excréments d'éléphants (138 sur 172 km de transects) était relativement élevé, débouchant sur une fréquence d'environ 0,8 / km. En prenant en considération les résultats publiés pour la production et la décomposition des excréments, les données se sont traduites en 631 individus (95% CI 361-951) pour les 7.500 km² concernés par l'analyse.

e) Gérer les conflits pour la gestion des ressources naturelles en accélérant le processus de délimitation participative des limites non naturelles du parc et en poursuivant le processus actuel de formation des associations des pêcheurs en mettant en place un zonage avec une création de zones mises en défens et en reconsidérant la limite accordée localement pour la pêche jusqu'à la terre

e. 1. Démarcation des limites du bien

Le processus de la démarcation participative des limites dans le secteur Yokelelu (Lomela), lancé en 2016 par WCS sous financement de CAFEC-USAID, connaît un retard d'approvisionnement. Il reprendra en 2018.

e. 2. Appui à la gestion durable de la pêche à Monkoto

Dans le sens de réduire la pression des pêcheurs sur les ressources halieutiques des rivières riveraines du parc et assurer une protection du parc, l'équipe de gestion du parc a entrepris, sous l'égide de l'administrateur du territoire de Monkoto, une activité pour assurer une pêche durable dans la zone de Monkoto. Ceci a permis le recensement des pêcheurs de tous les axes, la mise en place des comités sectoriels par axe, la mise en place du comité territorial à Monkoto ainsi que la révision de l'accord de pêche entre l'Unité de Gestion du Parc national de la Salonga (UGPNS) et les pêcheurs.

Ce travail va continuer en 2018 jusqu'à la mise en place d'un comité définitif rassemblant toutes les couches et structures des pêches, mais également par la signature du nouveau protocole d'accord et de collaboration entre l'UGPNS et les pêcheurs.

e. 3. Appui aux concessions communautaires

Dans le cadre de la mise en œuvre de la foresterie communautaire dans la zone périphérique du parc, l'unité de gestion a accompagné six villages du groupement de Bolongo au sud-est du parc dans le processus de création de concessions communautaires à travers la sensibilisation, la cartographie, la délimitation et les demandes d'octroi des concessions qui ont été déposées au gouvernorat de la province de Maï-Ndombe à Inongo. La superficie globale des six forêts communautaires est de 172.807 hectares.

Le processus de création et d'octroi des forêts communautaires a été participatif avec un accompagnement de la direction nationale chargée de la foresterie communautaire, la coordination provinciale de l'environnement, le ministre provincial de l'environnement et le cabinet du gouverneur du Maï-Ndombe.

Outre le processus dans le groupement de Bolongo, l'Unité de gestion du parc a lancé les activités de sensibilisation sur l'attribution des concessions forestière des communautés locales dans la zone de Monkoto où 7 sites communautaires ont été identifiés.

Il est à signaler que ces concessions forestières communautaires dont la plupart sont contigües au parc constituent une zone tampon de protection de premier plan de ce parc, augmentant ainsi la superficie du territoire nationale dédiée à la conservation. Ci-après la figure 4 qui indique les Projets des forêts communautaires.

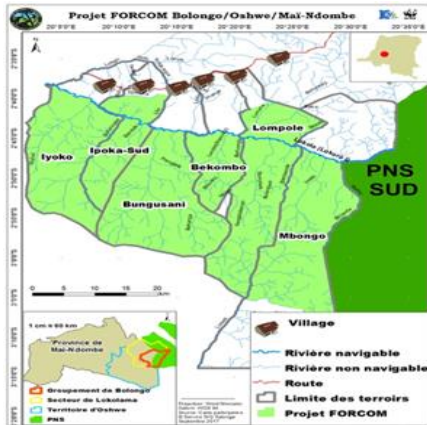


Fig. 4 : les projets des forêts communautaires

f) Poursuivre la création d'un continuum écologique entre les deux secteurs du parc à travers un travail participatif d'orientation de cet espace et proposer un statut de classement pour cette aire protégée et accompagner ce processus d'un plan simple de gestion

f. 1. Informations quant à l'explosion démographique signalée dans le corridor du parc

L'explosion démographique dans le corridor a été identifiée comme un problème de conservation du parc sans que cela ne soit soutenu par des chiffres. En effet, depuis plusieurs années, il n'y a pas eu de recensement officiel des populations au plan national. Les données sont issues d'estimations recueillies auprès des structures sanitaires. Ainsi pour mieux renseigner ce phénomène, il a été recherché les données démographiques auprès de l'administration de Monkoto.

Malheureusement, les données fournies par l'administration du territoire de Monkoto couvrent la période 2015 à 2017. Le tableau n°2 ci-dessous présente les données des 19 groupements de Monkoto situé dans le corridor biologique.

Tableau 2 : Evolution de la population du corridor de Monkoto entre 2015 et 2017

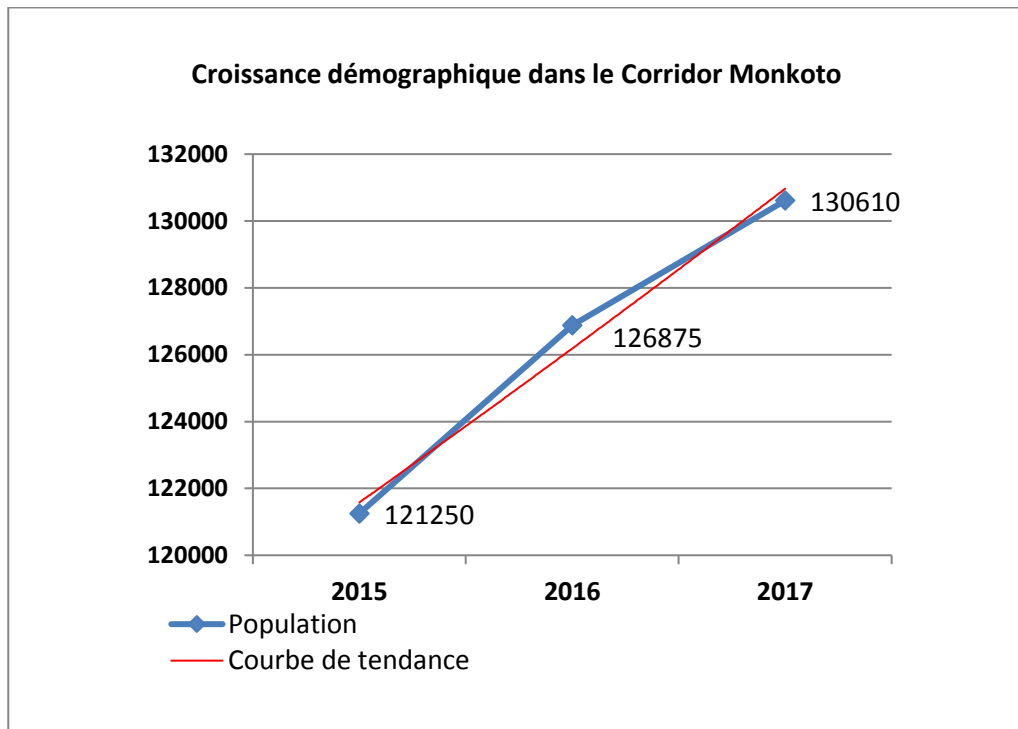
N°	Groupement	Populations estimées par an		
		2015	2016	2017
1	Bolenge	9128	13866	14250
2	Isaka	9701	7935	8224
3	Imomampako	13084	14981	15330

4	Yandji	7664	6245	6444
5	Entow	5918	6990	7089
6	Bongoy'ampongo	2713	1492	1641
7	Bongili	12404	14140	14189
8	Isolu	4219	6228	6427
9	Emengeye	5099	4151	4350
10	Bosongo	6136	6993	7292
11	Ilanga	3482	3938	4137
12	Mpenge Kaboko	5374	4619	4818
13	Booli	5212	6269	6493
14	Boono Boende	5172	1331	1329
15	Nongelokwa	5038	6732	6931
16	Ndomba	6287	3420	3569
17	Yongo Bololongo	3955	1347	1526
18	Nkas'Ekungu	4788	7898	8047
19	Bolengangele	5876	8300	8524
		121250	126875	130610

Le tableau 2 ci-haut fait ressortir pour chaque année une augmentation de la population du corridor qui est de **121 250** habitants en 2015, **126 875** en 2016 et **130 610** habitants en 2017. Il faut préciser que ces données ne sont pas d'un recensement scientifique de la population, par contre une compilation des données fournies par l'administration du territoire de Monkoto.

Environ 80% de la population du territoire de Monkoto habite ce corridor avec des concentrations localisées dans sa partie nord-ouest.

Figure 5: Courbe de tendance de la population du corridor de Monkoto



Source : Bureau du Territoire de Monkoto

Sur cette base, la densité de la population du territoire de Monkoto incluant la partie du parc de ce territoire est de 11 hab/km² alors qu'elle est de 129 hab/km² sans le parc. Cela se justifie par le fait que la plupart des villages délogés du parc pendant sa création y ont été réinstallés.

L'analyse de ces données donne un taux de croissance de 4,46% entre 2015 et 2016 et de 2,94% entre 2016 et 2017. Cette croissance est proche de la tendance moyenne nationale qui est de 3%. Elle est donc due plus aux naissances qu'à l'immigration de jeunes de certains villages vers Monkoto et de pêcheurs venus de l'Equateur ou certains villages pour des besoins en terre de culture et l'exploitation des ressources naturelles.

Pourtant, une bonne partie de ce corridor est constituée de terres marécageuses, donc inadaptée à l'agriculture telle que pratiquée dans la localité.

Si pour le paysage de la Salonga, le taux de déforestation calculée entre 2014 et 2015 est de 0,01%, il est de 0,21% dans le corridor de Monkoto. Une projection de la

déforestation en 2021 confirme ce faible taux. Les cartes ci-dessous présentent le niveau de déforestation dû essentiellement à l'agriculture.

Figure 6 : Niveau de déforestation en 2016 et simulation de la déforestation en 2021 dans la zone du PNS

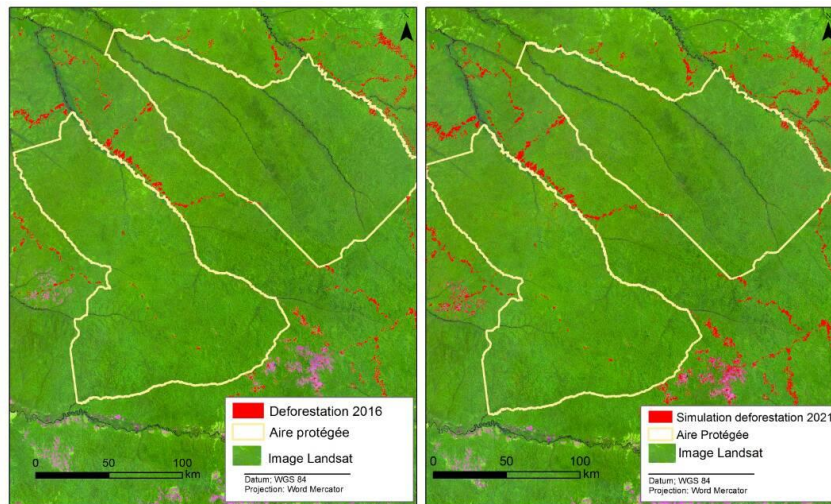
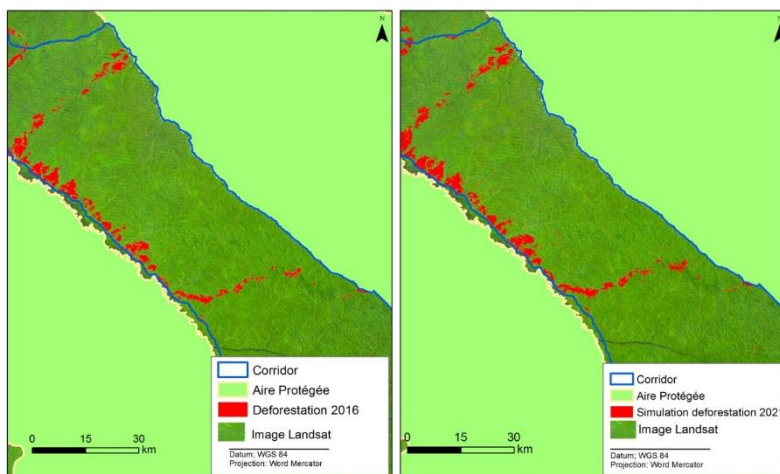


Figure 7 : Niveau de déforestation en 2016 et simulation de la déforestation en 2021 dans le corridor de Monkoto



L'impact de la densité humaine sur la déforestation est donc moins perceptible que sur la chasse et la pêche. En effet, la partie Kasai du corridor et du parc est sous la pression l'objet de braconniers venus de l'Equateur pour s'installer dans les villages riverains du PNS (Longo-Longo, ...). C'est le cas de l'arrivée de certains ménages dans la zone de Dekese suite à des conflits au niveau du Kasai. L'absence de poste de patrouille dans cette partie du parc facilité ce trafic de viande de brousse qui a pris

de l'importance compte tenu de la demande qui est élevée au niveau des grands centres urbains.

f. 2. Comment minimiser l'impact de la démographie sur la dégradation du parc ?

Pour minimiser l'impact sur le parc les gestionnaires mettent en œuvre depuis 2012 avec l'appui des structures de santé, un programme sur la planification familiale qui a permis de faire baisser le taux de croissance de population qui se profiler depuis 2015 à 2016. En plus de ce programme, il est mis en œuvre un accompagnement à la stabilisation de l'agriculture à travers la mise en place de fermes de productions variées, intégrant élevage et agriculture, l'amélioration des jachères (utilisation de Mucuna et de fumure organique).

Enfin, la direction du parc apporte un accompagnement pour la structuration des communautés villageoises dans la vision d'une gestion participatives des ressources naturelles à travers un plan de développement local. En effet, chaque village / groupement est doté d'un comité local de développement (CLD) qui se veut être l'interlocuteur du village en matière de développement. Ce plan de développement local intègre un schéma / cartographie d'utilisation des terres avec un accent sur la mise en place d'espaces de conservation communautaires. Dans ces zones qui seront classées en leur nom, elles pourront y mener des activités d'exploitation de produit forestiers non ligneux et la chasse.

Pour réduire la pression, il se développe autour du parc un programme d'agriculture durable et respectueuse de l'environnement et la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus autres que la chasse.

f. 3. Planification familiale

La démographie est un facteur majeur dans la pression croissante sur les forêts, ainsi que la façon dont les familles considèrent leurs options de moyens de subsistance. Les petits centres urbains autour du parc et les villages situés dans le couloir de Monkoto sont tous en pleine croissance. Le corridor en particulier est une préoccupation car il se trouve directement entre les deux blocs de PNS, faisant de la croissance démographique l'une des préoccupations majeures lors de la planification pour sécuriser les limites du parc et gérer pour l'empiètement futur

dans PNS. L'équipe de gestion du parc relève les défis liés à la croissance de la population en mettant l'accent sur l'éducation des communautés sur les avantages de la planification familiale.

Onze (11) centres de santé, (dans les villages d'Imompako, Isaka, Boangi, Isunja, Ingundu, Ndomba, Isenga, Yongo, Bokele, Wafanya et Monkoto) ont été soutenus par le parc à travers des sessions d'éducation sur l'importance de la planification familiale, ainsi que la fourniture de contraceptifs aux populations locales (principalement des femmes). Des suivis mensuels ont été effectués et une deuxième série de documents a été distribuée à ces centres au cours de l'exercice 2017.

Les actions de planning familial ont été organisées autour de 4 points essentiels :

- Sensibilisation : 4 518 personnes ont été sensibilisées (dont 2 909 hommes et 1 609 femmes) ;
- Distribution des contraceptifs : 1 212 bénéficiaires (dont 412 hommes et 800 femmes) ;
- Appui financier aux 11 centres de santé pour l'approvisionnement en carburant (30 litres d'essence et 1 litre d'huile moteur SAE40 sont offerts par zone de santé par mois), et d'autres coûts opérationnels (340 dollars par mois).

f. 4. Réalisation d'un inventaire biologique en 2017 pour évaluer la connectivité écologique entre les deux blocs du parc

Dans la perspective de la mise en place du continuum écologique, l'inventaire faunique a été conduit dans le corridor de Monkoto. Une formation sur Distance Sampling, assurée par le WCS, un plan d'échantillonnage composé de 242 transects de 2 km de long chacun, a été établi.

La collecte des données, assurée par deux équipes a débuté au mois d'octobre 2017 et au 31 décembre 2017, après deux sorties 55 transects sur les 242 ont été couverts dont 34 transects couverts dans la province du Kasai et 21 transects couverts dans la province de la Tshuapa. La collecte des données se poursuivra en 2018 et les résultats seront rendus publics dès que possible.

f. 5. Identification des communautés dans le corridor

Dans la poursuite de la création de la connectivité entre les deux blocs du PNS, une mission d'identification des communautés de Mpengekaboko/Lofombo et une enquête faune a été conduite par l'équipe de l'UGPNS dans la zone de Lofombo (corridor de Monkoto) avec entre autres objectifs de :

- Préparer les communautés et les autorités politico-administratives à la création du couloir écologique et à la structuration des communautés
- Investiguer sur l'état de lieu de protection du Parc dans la contrée,
- Capter la perception des communautés sur les questions des protections des espèces dans le parc et les zones périphériques,
- S'informer sur les réseaux de viande de brousse ;
- Sensibiliser les communautés sur la protection des espèces menacées en RDC et principalement au PNS.

Le constat qui a été fait porte sur une présence effective de l'activité de commerce de viande de brousse par des jeunes venant de Kolé et de Lodja et dont la chasse est organisée dans le parc par des braconniers en provenance de la province du Kasai avec souvent la complicité de certaines autorités locales.

Il ressort des entretiens que la forêt de Lofombo appartient au groupement Nkake dans le territoire de Kole alors que la grande partie de cette forêt se trouve dans le territoire de Monkoto. Les communautés de Mpengekaboko/Lofombo se sont montrées disponibles à participer à la gestion du parc, et pour cela, elles veulent être prises en compte dans les programmes de développement rural et de l'agriculture sédentarisée.

Une enquête sur la faune sauvage a été réalisée dans quelques villages de limite immédiate avec l'espèce qui abritera le futur couloir écologique. A travers des interviews avec les chasseurs et d'autres éléments des communautés ayant des connaissances sur la forêt, l'enquête complétera les connaissances sur le statut des espèces clés, leurs distributions et leurs utilisations de l'espace.

Les communautés n'ont pas manqué de partager leur expérience sur l'utilisation passées et actuelles des leurs ressources, puis ensuite exprimer leur perception

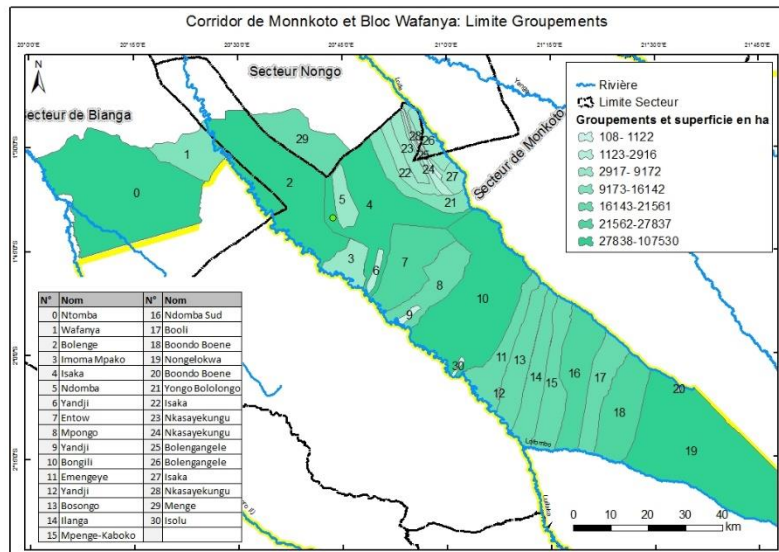
quant à l'avenir de ces mêmes ressources pour lesquelles elles sont entièrement tributaire.

f. 6. Cartographie de terroirs dans le corridor

Dans le cadre de l'accompagnement des communautés du corridor à l'élaboration et mise en œuvre de plan de développement local, des activités entrant dans ce processus ont été entreprises par le parc. Il s'agit de la sensibilisation sur les différents textes régissant la gestion de la faune et de la conservation communautaire, la cartographie des terroirs des groupements du secteur de Monkoto et la mise en place de concessions communautaires prenant en compte le continuum écologique entre les deux blocs. Les communautés ayant compris le bien-fondé de la conservation communautaire et surtout l'importance des plans de développement se sont engagés à être accompagnés par le parc, mais aussi à contribuer à la protection du parc par des dénonciations et transmission d'informations sur le braconnage.

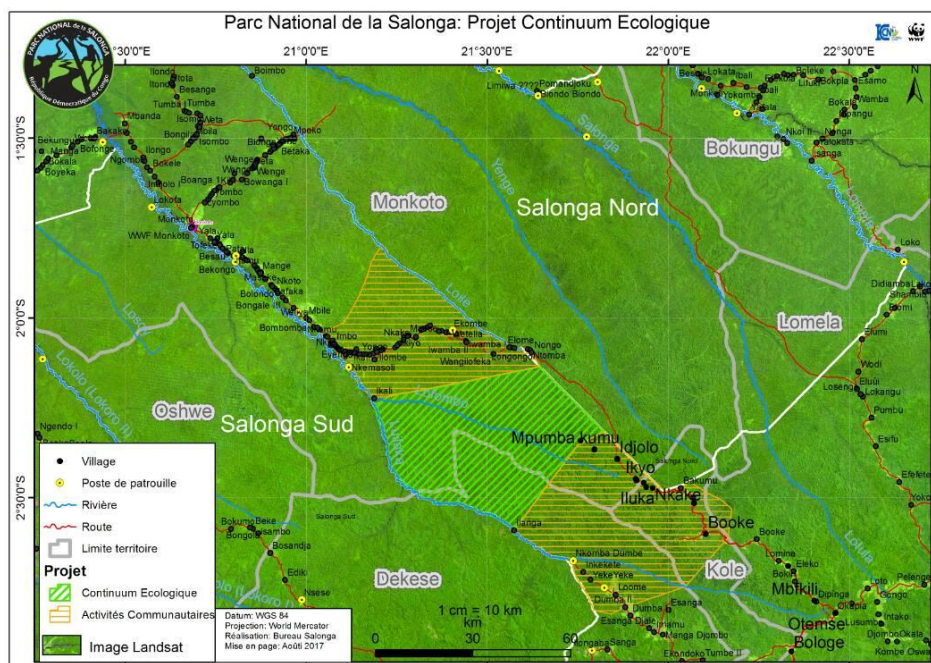
Dans le couloir de Monkoto, l'accompagnement des communautés dans le processus d'établissement des forêts communautaires s'est révélé difficile en raison de la délocalisation des communautés après la création du parc en 1970. Il fallait donc commencer par clarifier les terres coutumières des 23 "groupements" Dans le couloir. À ce jour, toutes les parties prenantes ont été impliquées dans le processus d'examen au cours duquel deux réunions ont été organisées sous la supervision de l'administrateur du territoire de Monkoto, des chefs des 23 groupements, de leurs notables et de deux représentants de la société civile, les ministères de l'agriculture, du développement rural et de l'environnement. À la fin de la première réunion, un projet de carte a été produit, puis modifié plus tard. Un deuxième projet de carte d'occupation des sols pour les 23 groupes a ensuite été produit et validé par l'ensemble des parties prenantes, et enfin un procès-verbal a été signé lors de la deuxième réunion.

Figure 8: Cartographie des 23 “groupements” du corridor de Monkoto



L’analyse des données existantes ont permit de faire la proposition de limites du continuum écologique dans le corridor de Monkoto comme présentée dans la carte ci-dessous. Les résultats de l’inventaire en cours de réalisation avec l’appui du WCS permettront d’affiner cette proposition.

Figure 10 : Carte de projet du continuum écologique



g) Réaliser des études concernant la situation et l'impact écologique des deux communautés établies au sein du parc, avant de prendre une décision éventuelle de relocalisation

Dans le but d'impulser une relocalisation progressive des jeunes Yaelima en dehors du parc, WCS appuie depuis 2014 déjà les communautés Yaélima installés dans le parc à travers la scolarisation de 20 de leurs enfants en dehors du parc à Dékese.

L'une des filles a, par la suite, obtenu son diplôme et est maintenant inscrite au lycée (Institut Supérieur de Développement Rural, ISDR) dans la ville de Dekese. Cet investissement fait partie d'une stratégie à plus long terme visant à encourager la jeune génération à sortir du parc et à soutenir la conservation.

Plusieurs rencontres ont été organisées dans la zone de Dekese avec les autorités administratives et traditionnelles locales. Elles ont permis de présenter le projet et ses actions envisagées pour les populations Yaelima qui aimeraient sortir du parc.

Les responsables des différentes communautés ont été sensibilisés sur la contribution attendue de chacun dans le processus de relocalisation des Yaelima. Il s'agit pour les Yaelima qui souhaitent volontairement sortir du parc et s'installer (et même s'intégrer) dans les communautés de Dekese en toute quiétude sous l'encadrement des autorités et ONG. Il était aussi important pour nous de discuter avec les élèves scolarisés sous les financements du PNS, ainsi que de leurs parents, pour savoir l'intérêt qu'a suscité cette action au sein de la communauté Yaelima avec pour but de les installer hors du parc.



Photo 9 et 10 : Réunion TP Prince Yaelima et ICCN et Enfants Yaelima scolarisés

h) Autres réalisations entrant dans l'amélioration de la gestion du bien

D'autres problèmes qui font émergence dans la gestion du bien et qui affecteraient ses Valeurs Universelles Exceptionnelles ont conduits à la mise en œuvre des activités ci-après :

h. 1. Suivi écologique dans les baïs

Le suivi de la fréquentation de baïs par la faune sauvage s'est réalisé dans les deux blocs du parc et cela par l'UGPNS et WCS.

En effet, les équipes de biomonitoring de WCS ont effectué, au cours de l'année 2017, des missions sur terrain à Lokofa orientées dans le baï et hors baï. La collecte des données était faite essentiellement par cameras pièges, soit 4 cameras pièges installées à Békalikali (suivi des éléphants et autres espèces fréquentant le baï) et 6 caméras pièges installées hors baï pour le suivi des espèces non spécifique aux baï.

Pour compléter les informations récoltées par WCS, l'Unité de Gestion du Parc National de la Salonga (UGPNS) a initié aussi la documentation sur l'utilisation des baïs. Dans ce cadre, 3 missions de prospection des baïs ont été effectuées et dix (10) cameras pièges ont été installées depuis le 31/05/2017 au niveau du baï Somo sur la rivière Loile. Les missions de suivi de ces caméras ont permis de constater leur bon fonctionnement et surtout une bonne activité des mammifères (éléphants, buffles, sitatunga, léopard, bonobo...). La mise en place d'un protocole définitif et un programme d'analyse des données collectées avec ces nouveaux outils, permettront à très court terme, l'augmentation du nombre de photos pièges (jusqu'à une cinquantaine) et la formation des écocardes au remplacement des piles et retrait des cartes mémoires.



Photos 11 et 12 ci-dessus: Panthera pardus et Potamochoerus porcus (troupeau de passage vu par photo piège) WCS, 2017

h. 2. Réalisation d'une recherche formative - Développement Communautaire dans les provinces de la Sankuru (territoires de Lomela et Kole), du Kasai central (territoire de Dekese) et de Mai-Ndombe (territoire d'Oshwe)

Les études sur les chaînes de valeur ont été réalisées dans les entités territoriales de Kole, Lomela, Dekese, Lodja dans la partie sud-est du PNS. Il s'en est dégagé trois cultures vivrières prioritaires (Manioc - culture la plus importante par rapport à la sécurité alimentaire -, Maïs et le riz) et deux cultures pérennes (Palmier à huile et Hévéa - ce dernier compte tenu de son exploitation et sa connaissance dans la zone du projet -).

L'étude s'est également penchée sur le rôle et l'implication des femmes dans les chaînes de valeur des produits agricoles avec une caractérisation spécifique dans les différentes filières

Dans l'ensemble, le revenu agricole annuel moyen ne dépasse pas 200 USD par ménage. En moyenne, environ 83% des producteurs sont propriétaires de leurs terres et ceux-ci sont en majorité des ayants droits coutumiers.

La zone du projet est couverte par environ 272026 ménages agricoles exploitant chacun une superficie moyenne de 0,88 ha. Avec deux saisons agricoles, le système de production le plus répandu est l'agriculture itinérante sur brûlis en polyculture. L'agriculture y est totalement manuelle avec une main d'œuvre familiale et essentiellement féminine et les semences utilisées ne sont pas améliorées (95%).

La zone d'intervention du programme agriculture rurale et conservation dans le complexe de Salonga (PARCCS) de l'Union Européenne abrite les plus grandes concentrations de populations qui souffrent de la pauvreté et, en même temps, cette zone recèle aussi un grand potentiel de développement agricole et rural.

L'ensemble de tronçons routiers nécessite une réhabilitation sans laquelle, une amélioration de la production dans la zone ne pourra qu'accroître le volume des invendus et des pertes post récolte.

La question de relocalisation concerne les communautés Iyaelima vivant dans le parc (dans le territoire de Dekese) et celles des villages situés à la périphérie immédiate du parc. Il s'agit notamment des villages de Sam Lomami (1 km du parc) et Omandja (2 km du parc) dans le territoire de Lomela ; Mpenge (21 km du parc) et Longo-Longo (2 km du parc) dans le territoire de Kole. Si l'option de relocalisation volontaire semble trouver un écho favorable - sous certaines conditions - auprès des populations Iyaelima, il n'en est pas le cas pour celles des localités de Sam Lomami, Omandja, Mpenge et Longo-Longo.

La viande de brousse constitue une source de revenu importante et contribue à assurer la sécurité alimentaire des ménages. Trois principaux acteurs ont été identifiés dans la filière viande de brousse : les chasseurs, les commerçants et les consommateurs avec plusieurs zones de chasse localisées ainsi que les espèces les plus braconnées. La viande est vendue généralement sous forme boucanée dans les marchés intermédiaires (Oshwe, Dekese, Lomela et Kole) et finaux des principaux centres urbains (Lodja, Ilebo, Kikwit, Kananga, Tshikapa, Kindu, Mbuji-Mayi, Kinshasa...). Dans toute la zone de l'étude, la chasse est pratiquée dans le non-respect de la réglementation et des conventions internationales sur la protection de la faune.

Au total, dix (10) sites ont été identifiés et pourraient servir de zones de développement de pôles économiques dont : Oshwe cité, Bongimba et Lokoloma dans le territoire d'Oshwe ; Dekese cité et Itedji dans le territoire de Dekese ; Lomela centre, Mukumari et Sam Lomami dans le territoire de Lomela Kole centre et Bena Dibebe dans le territoire de Kole. Le succès de pôles économiques dépend en grande partie de l'appropriation du programme PARCCS par les autorités et populations locales (bénéficiaires) et des actions de sensibilisation et plaidoyer en direction des différents acteurs : les gouvernements provinciaux, les partenaires techniques et financiers, les élus locaux et les privés

h. 3. Lutter contre la malnutrition dans le secteur de Bianga (Monkoto)

La malnutrition, causée par de mauvaises conditions sanitaires et alimentaires, est un problème majeur dans le secteur Bianga de Salonga. S'attaquer à ce problème est une nécessité et peut également aider à construire des circonscriptions locales pour soutenir les efforts de conservation.

En 2014, le taux de malnutrition dans le secteur de Bianga était d'environ 12% (base de données nationale sur la santé), ce qui constituait la situation de malnutrition la plus sévère de la région. La même année, WCS s'est associé à l'ONG nationale de lutte contre la malnutrition dans le secteur de Bianga, le Groupe de Recherche et d'Appui aux Interventions Intégrées de la Nutrition en Santé (GRAINES). Puis, en novembre 2016, Action Contre la Faim (ACF), une ONG internationale qui lutte contre la faim dans la province de l'Equateur, a mené une évaluation de la malnutrition dans le territoire de Monkoto, qui comprend le secteur de Bianga. Le rapport d'ACF a révélé que le taux de malnutrition parmi les enfants du secteur de Bianga est tombé de 12% à 5%, ce qui était considéré comme un résultat direct des interventions de malnutrition WCS-GRAINES.

Au cours de l'exercice 2017, WCS a continué de sensibiliser à la résilience de la malnutrition dans le secteur de Bianga. Quinze réunions de sensibilisation ont eu lieu dans 13 villages (10 Bantous et 3 peuples autochtones) auxquelles ont participé 1 162 personnes (dont 771 hommes et 391 femmes). Au total, 212 IP ont participé aux réunions, dont 178 hommes et 34 femmes.

Les objectifs de ces réunions étaient les suivants :

- comment détecter les signes du début de la malnutrition ;
- comment traiter la malnutrition par l'alimentation locale, et ;
- comment éviter la malnutrition en introduisant l'approche Eau, Assainissement et Hygiène.

h. 4. L'autonomisation de la femme

Dans une région avec plus de 80% d'analphabétisme, ZSM a soutenu deux sessions d'alphabétisation pour adultes à Etate. Au total, 106 étudiants ont participé au programme, dont 65% de femmes.

Dans le corridor de Monkoto, le taux élevé d'analphabétisme empêche les femmes de participer à la plupart des initiatives de développement du PNS et, par conséquent, un programme d'autonomisation des femmes a été lancé. Les objectifs du programme sont : a) sensibiliser et éduquer les femmes (y compris les peuples autochtones) pour les intégrer dans les structures de gouvernance communautaire pour une meilleure gestion des ressources naturelles, b) améliorer la nutrition par des pratiques agricoles durables et la création de jardins potagers, c) améliorer le niveau de vie des bénéficiaires en développant de nouvelles activités génératrices de revenus (AGR).

Actuellement, 350 adultes (323 femmes, 27 hommes) ont été sensibilisés et suivent un programme d'alphabétisation dans les villages de Manga, Bondjindo, Iyanga, Iyala, Bombimbi, Bombelenge, Isandja, Emengeye, Bondongo et Monkoto. Ces adultes sont supervisés par un éducateur dans chacun des 10 centres. Les femmes étaient organisées dans des comités de l'IGA qui géraient le développement d'activités génératrices de revenus, dont la première était la fabrication de savon. Au cours de la phase expérimentale initiale d'un mois, les femmes fabriquaient et commercialisaient 7560 barres de savon de qualité qui se vendaient à 200 FC pour un revenu total de 1 512 000 FC (soit environ 1 163 \$).



Photos 13, 14 et 15 : Activités génératrices de revenus: Production de savon

En outre, 15 femmes ont été sélectionnées pour développer des jardins potagers afin d'améliorer la qualité et la diversité de l'approvisionnement alimentaire (par exemple tomate, amarante, aubergine, soja, arachide).



Photos 16, 17 et 18: Sensibilisation, distribution des matériels scolaires, alphabétisation

La principale activité de subsistance est l'agriculture, suivie par la pêche et la chasse. L'agriculture est principalement destinée à l'autosubsistance, utilisant des techniques non durables et générant généralement une production et des revenus médiocres.

Avec ces options limitées pour gagner sa vie, la plupart des membres de la communauté dépendent des ressources naturelles qui les entourent - indépendamment des restrictions légales.

Cela est dû en partie au manque d'options, mais aussi au manque d'informations. Les efforts pour améliorer la compréhension entre ces communautés en matière d'agriculture durable et de meilleures pratiques énergétiques, ainsi que la diversification des options, font partie de la stratégie à long terme pour réduire la pression sur les forêts et stopper l'empiétement sur le PNS.

En conséquence, l'unité de gestion a choisi de mettre l'accent sur la démonstration de techniques agricoles durables pour améliorer les rendements et réduire les surfaces cultivées tout en réduisant le stress au travail. À ce jour, des résultats positifs ont été obtenus dans les trois premières fermes et le développement subséquent de 20 autres exploitations dans d'autres parties du corridor (par exemple Yongo, près de la station du parc Mundjoku).

h. 5. Mise en œuvre d'un plan de communication

Dans le cadre de la promotion et de la visibilité du parc, un plan de communication a été élaboré et adapté. Sa mise en œuvre a permis la réalisation de missions photographiques et de prises d'images sur le terrain.

Ainsi, un journaliste de France 24 (Thomas Nicolon) a effectué deux séjours de deux semaines dans le parc et sa périphérie et a pris des images sur. Sur le site de Luikotalé, il a pu filmer les bonobos et les chercheurs au travail. Des spots de ces photos et vidéos prises à l'aide de drone ont été publiés via les réseaux sociaux du journaliste et un extrait du reportage réalisé sur terrain a été diffusé sur les antennes de France 24 télévision pendant la journée du 29 décembre 2017.

L'UGPNS a entrepris de mieux informer le public national et international sur les réalisations et les acquis, en produisant tous les trimestres un bulletin d'information intitulé « Newsletter Salonga ». Actuellement, nous sommes rendus à la deuxième édition.

A ce bulletin d'information s'ajoute le site web en construction (www.salonga.org).

Dans le cadre de la sensibilisation du public et principalement des communautés vivant en périphérie du parc, l'UGPNS et ses partenaires ont organisé des activités entrant dans le cadre de la célébration des journées de l'environnement (5 juin), et celle des Eléphants le 12 août. A l'occasion des conférences sur les thèmes des journées mais aussi sur la protection du parc ont été animées au profit des élèves et étudiants, les fonctionnaires et les membres de la société civile, des compétitions de football et des théâtres forums de sensibilisation sur la lutte contre le braconnage dans le parc.

h. 6. Opérationnalisation des radios communautaires

Le diagnostic de fonctionnement des radios de Monkoto et Oshwe a été fait. Les termes de référence (TdR) de relance de ces radios ont été élaborés et une liste des besoins a été introduite auprès du département logistique de la Salonga qui est à pieds d'œuvre pour l'approvisionnement en matériel adéquat. Aussi, le département communication qui est en train de développer une grille des programmes, est engagé

dans le processus d'arrimage de ces radios au réseau des radios communautaires et à Radio Okapi

h. 7. Education environnementale

Il a été signé 2 contrats de collaboration avec les deux sous-divisions éducationnelles autorisant la mise en œuvre de l'activité avec les écoles.

A cet effet, huit écoles ont été identifiées pour la mise en œuvre de cette activité dont 4 primaires et 4 secondaires (EP. Ekatsbaka, EP. Lokiyo, Institut Etshina Nkito, Institut Isenga, Institut Djombo, Institut Engulu, EP. Monkoto ville, EP. Luilaka). Parmi ces écoles 2 primaires (EP. Ekatsba Ka et EP. Monkoto Ville) et 2 secondaires (Institut Isenga et Institut Etshina Nkito) ont bénéficié d'un lot de matériels aratoires composé de : 2 machettes, 2 houes, 2 bêches, 2 coupe-coupe pour la mise en place des vergers scolaires.



Photos 19 et 20: Remise des matériels aratoires aux établissements à Monkoto

h. 8. Evaluation de l'efficacité de gestion

L'évaluation de l'efficacité de gestion du PNS pour l'année 2017 par l'outil IMET est globalement représentée dans le tableau 3 et la figure 21 qui suivent.

Tableau 3 : Efficacité de gestion du PNS. Année 2017

Synthèse de l'efficacité de gestion	%
Contexte	30,7
Planification	67,9
Intrants	67,1

Processus	52,3
Résultats	66
Effets/Impacts	61,3

Fig.21 : Radar 2017 de l'efficacité de gestion

A l'état actuel, le contexte de gestion du PNS est encore difficile (30,7 %) et c'est essentiellement suite aux contraintes exercées par certains acteurs de la société civile et de droit de l'homme, et aux multiples pressions et menaces portées sur le patrimoine.

La planification est assez bonne (67,9%),

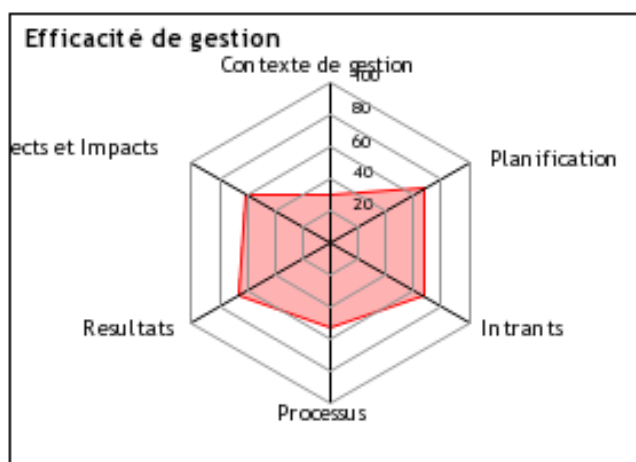
et elle pourra encore s'améliorer comme le Plan d'Aménagement de Gestion vient d'être validé au niveau central. Un des points fort de la planification est le Plan Opérationnel (PO) élaboré annuellement. Les problèmes majeurs observés dans la planification découlent de la configuration de l'aire protégée qui n'est pas propice pour la connectivité des certaines espèces entre les deux blocs.

Quant aux intrants (36,6%), les défis sont énormes en termes des infrastructures et équipements dans les secteurs et sous-secteurs pour assurer une gestion efficaces du bien.

Au niveau du processus, les efforts de gestion sont généralement moyens pour la plupart des programmes de gestion (scores varient de 49 à 53%). Ici le programme qui fait la différence est celui de la « Recherche et bio-monitoring » avec 64,5%.

Dans la mise en œuvre du PO 2017, évalué à 52,7%, il ressort beaucoup d'activités sont mise en œuvre (80%) mais l'atteinte des résultats reste relativement faible (60 % de cas).

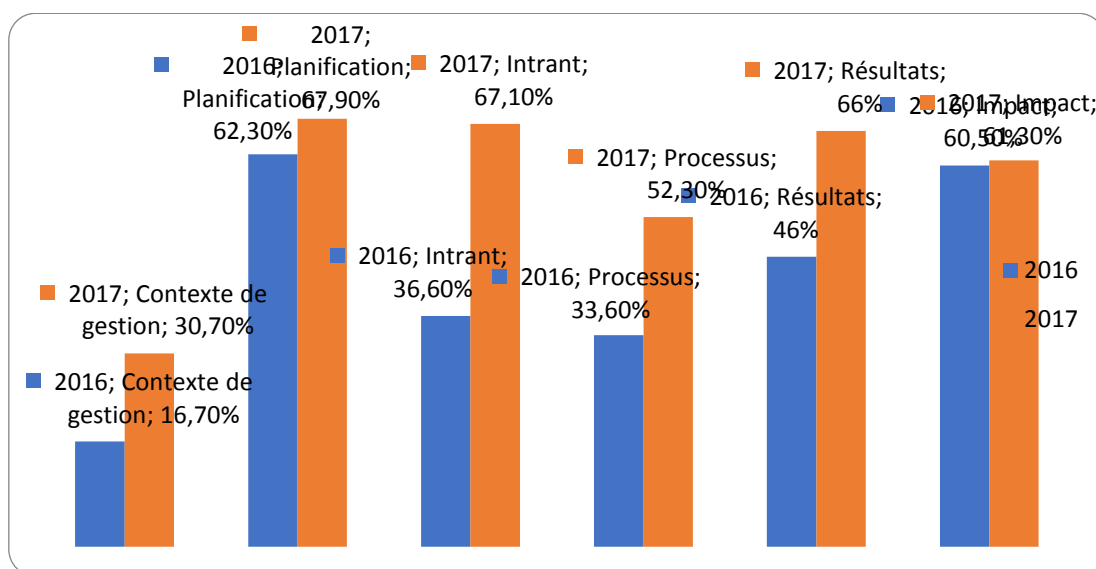
Enfin, les effets et impacts des activités de gestion, évalués globalement à 61% sont



relativement perceptible par la tendance positive des valeurs de conservation, bien que certaines cibles de conservation soient en régression si l'on compare leurs états, il y a de cela 10 ans.

Une comparaison des résultats de l'IMET de 2016 et celui de 2017 renseigne sur les avancés enregistré dans le cadre de la cogestion ICCN-WWF. La figure 22 ci-après en donne les détails sur les grandes lignes.

Fig. 22 : Comparaison des résultats de l'évaluation IMET mars 2016 et octobre 2017



Bien que le contexte de gestion du PNS soit encore difficile, la figure 14 montre que le contexte de gestion du PNS s'est sensiblement amélioré. Cette amélioration s'expliquerait, entre autres, par les avancés dans la gouvernance et la réduction de certaines menaces.

Rappelons que lors de l'évaluation participative de mars 2016, la gouvernance était évaluée à 37,5% tandis que pour l'année 2017, elle est évaluée à 66,7 %.

Les menaces avaient un score global de -29% en 2016 et le score global s'est amélioré jusqu'à - 20,6%. Au niveau de la planification, la situation est restée presque la même, sauf qu'en 2017 toutes les activités sont maintenant exécutées sur base des objectifs du Plan opérationnel.

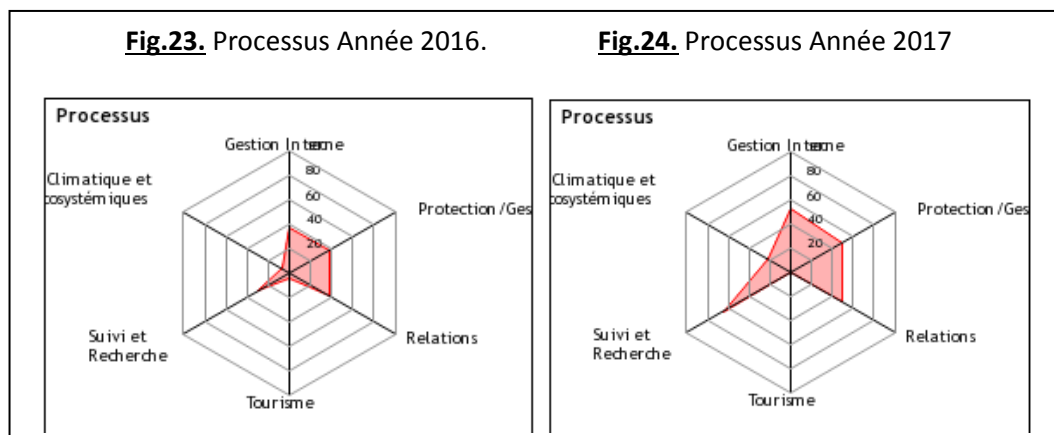
Quant aux intrants, l'écart entre l'évaluation de mars 2016 et octobre 2017 est très significatif comme indique la figure 11, soit 36,6% (année 2016) et 67,1% (année 2017).

Cette différence s'explique par l'amélioration du budget en 2017. En effet, le budget évalué en mars 2016 était relatif à l'année 2015 où d'autres contrats de financement n'étaient pas encore signés.

Notons que malgré l'amélioration du budget 2017 de fonctionnement et d'investissement du PNS, les défis en lien avec les infrastructures et équipement demeurent comme cela était le cas lors de l'évaluation de mars 2016.

Parlant du processus, il y a aussi des améliorations et cela, dans tous les programmes de gestion bien que les défis à relever dans chaque programme restent encore nombreux.

Les deux figures (radar des processus) n°23 et n°24 ci-après montrent bien ces améliorations dans tous les programmes de gestion.



Les améliorations observées en 2017 dans le processus, expliqueraient aussi l'amélioration du score dans l'évaluation du Plan Opérationnel (PO) 2017 par rapport au score d'évaluation du PO 2015 (évalué en mars 2016) comme indique la figure n°24 ci-haut comparant les résultats IMET.

Enfin, depuis mars 2016, il n'y a pas des améliorations statistiquement significatives dans les effets et impacts des activités de gestion. Rappelons ici que les effets et

impacts évalués concernent les 10 dernières années. Les effets cumulés de l'évaluation de mars 2016 sur celle d'octobre 2017 sont encore faibles.

D'une façon globale, le score de synthèse IMET octobre 2017 est de 56,6% et celui d'IMET mars 2016 est de 40,9%. Bien que le score IMET reste encore moyen pour l'année 2017, il y a lieu de conclure qu'il y a une amélioration dans l'efficacité de gestion depuis la mise en œuvre de la cogestion au PNS.

II.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

Les progrès effectués pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril se résument dans le tableau ci-dessous.

RECOMMANDATIONS	ACTIONS MISES EN OEUVRE
Sécuriser le bien par la réalisation de la troisième phase de l'opération Bonobo pour éliminer les poches de rébellion encore existantes au sein du bien	Affectation d'une bonne partie des éléments de l'Opération Bonobo à Boendé (chef-lieu de la province de la Tshuapa couvrant 56% de la superficie du parc) suite à l'amélioration de l'état sécuritaire dans le parc. Une compagnie d'une cinquantaine d'hommes reste attachée au Parc pour appuyer les éco-gardes dans les patrouilles mixtes de longues missions.
Redynamiser le cadre de concertation permanente entre les autorités politiques, administratives et militaires provinciales des 4 provinces concernés par le bien pour éliminer le braconnage dans le parc	Missions dans les chefs-lieux de provinces riveraines (Kasai, Tshuapa et du Maï-Ndombe) ; sessions du comité de pilotage du PNS et de CoCoSi à Kinshasa et Mbandaka conduisant à l'engagement formel des différentes autorités pour accompagner le site dans la lutte contre le braconnage et la mise en œuvre d'action de développement agricole et d'élevage dans la périphérie du bien.
Revoir, adapter à la situation actuelle du parc et mettre en œuvre la stratégie de lutte anti-braconnage et assurer son suivi en mettant en place un suivi de l'application de la loi par l'utilisation journalière du logiciel MIST	Organisation des patrouilles de surveillance. Couverture de surveillance en 2017 : est de 86,7% (grille de 2Km ²) ; Recherche d'informations sur la situation des permis d'exploration pétrolière dans le bassin central et comme résultat, aucun signe d'intérêt visible quant au potentiel minier et à son éventuelle exploitation ; Renforcement des équipements et infrastructures de gestion du bien
Réaliser sans délai un suivi écologique complet de l'ensemble du Parc National de la Salonga afin de disposer de données actualisées sur lesquelles orienter la stratégie de lutte anti-braconnage et la finalisation du plan de gestion	Bloc nord du bien (Lomela, Wtasikengo et Mondjoku) couvert totalement par l'inventaire et reste le bloc sud. Quant aux analyses des données du bloc nord, elles sont finalisées pour le secteur de Lomela et en cours pour Wtasikengo et Mondjoku.

RECOMMANDATIONS	ACTIONS MISES EN OEUVRE
Gérer les conflits pour la gestion des ressources naturelles en accélérant le processus de délimitation participative des limites non naturelles du parc et en poursuivant le processus actuel de formation des associations des pêcheurs en mettant en place un zonage avec une création de zones mises en défens et en reconsidérant la limite accordée localement pour la pêche jusqu'à la terre	Démarcation participative des limites dans le secteur Yokelelu (Lomela) ; Réunion de concertation avec les pêcheurs organisée avec l'adoption d'un protocole de gestion des pêcheries limitrophes du bien et lancement du processus d'appui à la mise en place de concessions forestières communautaires,
Poursuivre la création d'un continuum écologique entre les deux secteurs du parc à travers un travail participatif d'orientation de cet espace et proposer un statut de classement pour cette aire protégée et accompagner ce processus d'un plan simple de gestion	Plusieurs actions étaient menées dans la perspective de la mise en place du continuum écologique : Evolution de la population, cartographie des terroirs, mission d'identification des communautés et inventaire faunique en cours dans le corridor. Production de la carte du projet du continuum écologique qui sera affinée après l'analyse des résultats de l'inventaire en cours dans le corridor.
Réaliser des études concernant la situation et l'impact écologique des deux communautés établies au sein du parc, avant de prendre une décision éventuelle de relocalisation	Mise en œuvre d'une stratégie visant à encourager les communautés établies dans le bien à y sortir notamment la scolarisation de 20 enfants Yaelima en dehors du bien et les rencontres organisées avec les autorités administratives et traditionnelles locales assortie du projet et des actions envisagées pour les populations Yaelima qui aimeraient sortir du parc.

II.3 SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES CORRECTIVES

3. 1. Succès

- L'implication des communautés locales dans le processus de gestion communautaire des ressources naturelles, par la mise en place des forêts communautaires constituant une zone tampon du parc ;
- Bonne couverture du parc par les patrouilles, soit 86% ;
- Prise en compte des préoccupations des communautés locales dans la gestion du parc (agriculture durable, commercialisation des produits, autonomisation des femmes, santé et malnutrition,...) ;
- Amélioration des connaissances sur la biodiversité et la distribution des espèces par la poursuite régulière des inventaires.

3. 2. Difficultés rencontrées

Le contexte politique qui a été caractérisé par la mise en place de nouvelles provinces issues du découpage territorial qui a retardé la désignation des

gouverneurs dont la plupart sont de nouveaux acteurs dans le monde de la conservation. Ceci a affecté la planification des concertations au niveau provincial dans une optique de stimuler la participation des autorités aussi bien politico administratives que militaires.

Le retard dans le décaissement des financements de KfW et de CAFEC a affecté la mise en œuvre totale de certaines activités des partenaires entre autres les inventaires biologiques et la matérialisation des limites non naturelles du Parc.

Les contraintes opérationnelles liées à la limitation des effectifs et des budgets ont affecté la planification des activités de surveillance.

II.5 AUTRES PROBLEMES DE CONSERVATION ACTUELS IDENTIFIES PAR L'ETAT PARTIE COMME POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (VUE) DU BIEN

- Explosion démographique dans le corridor du parc.

III.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Les mesures correctives suivantes ont été recommandées par la mission du Centre du patrimoine mondial en 2017 et approuvées par la décision 41 COM 7A.8 du Comité du patrimoine mondial à sa 41^{ème} session (Cracovie, 2017) . L'Etat partie a consenti des efforts pour le bien spécifiquement à travers les actions décrites ci-dessous.

a) Poursuivre l'évacuation des groupes armés, fermer toutes les carrières minières artisanales, dans et aux alentours du bien, et mettre un terme au trafic illicite des ressources naturelles dont le braconnage de la faune, plus particulièrement celui des grands singes

a. 1. Evacuation des groupes armés

La situation sécuritaire s'améliore davantage en haute et en basse altitude et les activités de conservation se poursuivent normalement sur toute l'étendue du parc.

En effet, la coalition Forces Armées de la RDC, éco-gardes du PNKB, Chefs coutumiers et leaders locaux contribue à traquer efficacement les groupes armés.

Ainsi, les villages qui étaient jadis occupés par les groupés armés sont sous contrôle des forces loyalistes et les gestionnaires du bien accèdent actuellement à certaines zones jadis occupées.

a. 2. Fermeture de carrés miniers artisanaux

Actuellement aucune carrière minière légale n'est active à l'intérieur du Parc. Pendant les patrouilles de surveillance, on n'observe exceptionnellement des indices de creusage artisanal dont les campements, pour la plupart, sont abandonnés.

Pour l'année 2017, comme indique la carte n° 1 ci-après, 26 trous de creusage minier artisanal (campements) ont été identifiés dont 21 abandonnés et 5 actifs. Ces derniers ont été démantelés immédiatement lors des patrouilles de surveillance.



Fig. 1 : Indices inactifs de creusage minier dans le bien

b) Mettre un terme au trafic illicite des ressources naturelles dont le braconnage de la faune, plus particulièrement celui des grands singes

Pour mettre fin au trafic illicite des ressources naturelles, notamment le trafic de bébés Gorilles, les patrouilles de reconnaissances ont été réalisées dans la partie haute et basse altitude, orientées par les informations du service d'intelligence (DRB) et en collaboration avec les communautés locales et services étatiques.

En outre, le contrôle régulier à toutes les barrières du Parc s'est poursuivi normalement. Il ressort de ces efforts, une réduction significative de trafic des ressources naturelles du Parc qui se justifie par la non saisie et/ou confiscation des bébés Gorilles et Chimpanzés observée cette année comparativement aux années précédentes.

c) Renforcer les efforts de lutte anti-braconnage et poursuivre les patrouilles conjointes avec les Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et faire appliquer la loi en collaboration avec les autorités judiciaires

c. 1. Renforcement des efforts de lutte anti-braconnage :

Organisation régulière de patrouilles de surveillance dans la partie haute et basse altitude dont le résultat se présente de la manière suivante :

- 2422 patrouilles aller-retour et sous tentes ;
- 30 patrouilles mixtes (ICCN et FRDC) sous tentes ;

- Installation d'un nouveau poste de patrouille à Katasomwa dans la partie de la haute altitude ;
- Collaboration formelle établie entre le PNKB et l'Agence National de Renseignement (ANR) bureau de Bukavu. Depuis 2016, un agent de l'ANR est en détachement au PNKB pour renforcer les capacités techniques de l'équipe de l'intelligence du Site (DRB). Cette façon de faire facilite les actions du Site dans la prévention et/ou le démantèlement des menaces.

c. 2. Application de la loi en collaboration avec les instances judiciaires

En plus de suivi judiciaire par le gestionnaire du bien, l'année 2017 a été marquée par une forte implication des autorités provinciales dans la sensibilisation et dans les activités de démarcation et documentation des limites du Parc pour faciliter l'application de la loi.

d) Poursuivre le recrutement et la formation d'un personnel qualifié, motivé et bien équipé et déployer les équipes dans toutes les stations du bien

d. 1. Recrutement et formation d'un personnel qualifié

- 8 agents nouvellement engagés ;
- 25 éco-gardes recyclés en techniques d'intervention rapide ;
- 4 agents du programme tourisme formés en guide touristique ;
- 10 agents des programmes Recherche et Monitoring et Protection formés en utilisation du logiciel cartographique QGIS 2.18.14 ;
- 2 missions d'échange d'expériences entre le Parc National de Kahuzi-Biega avec le Parc National des Virunga et le Parc National du Volcan ;
- 24 agents formés en utilisation de l'outil d'évaluation IMET.

d. 2. Motivation du personnel

- Revue à la hausse de la prime mensuelle à quelques postes selon les responsabilités ;

- Petite majoration du salaire de l'état à tous les agents mécanisés, bien qu'encore en dessous du panier de la ménagère, augmentent tant peu la motivation du personnel.

d. 3. Equipement et déploiement des équipes dans toutes les stations du bien

- Matériel d'ordonnancement renforcé en petite quantité et le besoin reste exprimé ;
- Dotation en tenues de brousse et matériels nécessaires pour les éco gardes : GPS, Cameras piège et jumelles.



Photo 1: Dotation tenue_2017

e) Poursuivre les efforts pour mettre en œuvre les recommandations issues du « Forum national sur la gouvernance et la valorisation du bien » (avril 2015) pour résoudre les problèmes d'occupations illégales et évacuer le corridor écologique, et prendre les mesures nécessaires pour limiter les impacts de l'empiètement, restaurer la végétation et la connectivité entre la basse et la haute altitude

e. 1. Mettre en œuvre les recommandations issues du « Forum national sur la gouvernance et la valorisation du bien » (avril 2015)

Ci-après les recommandations du forum et les actions menées

✚ 1^{ère} recommandation L'ICCN/PNKB, devra organiser une descente conjointe avec les fermiers identifiés, se trouvant dans le parc et ceux se trouvant à la lisière du parc pour une solution négociée (Recommandation forum).

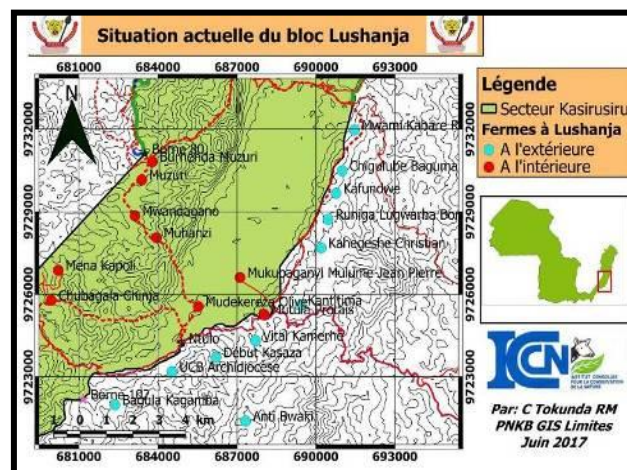
Trois descentes ont été effectuées par l'ICCN-PNKB conjointement avec le comité consultatif provincial des forêts du Sud-Kivu (Gouvernorat, Assemblée Provinciale, Fermiers, Auditorat militaire, Service des titres immobiliers, Cadastres, Territoire de Kabare, Chefferie de Kabare, PNKB, etc.) dans le couloir écologique au segment S024 à Kasirusiru.

La première descente a permis la Documentation de 18Km des limites du Parc au segment S024, de la borne 102 à la borne 129 dans le couloir écologique en Février 2017 et l'identification des fermes et leurs positions par rapport aux limites du Parc.

A l'issus de cette mission, il a été convenu de ce qui suit :

- Le déguerpissement sans condition des fermiers se trouvant à l'intérieur du Parc dont monsieur Mutula Protais du SECOPER, monsieur Mudekereza Namegabe dit Olive président honoraire de la FEC du Sud-Kivu et monsieur l'honorable Mukubaganyi Mulume Jean Pierre député national ;
- La libération des espaces du Parc empiétés par les fermiers se trouvant à la lisière du Parc : monsieur Bagula Kagamba, Abbé Georges de l'Economat Archidiocèse, monsieur Abraham Kasaza président des fermiers du Sud-Kivu, monsieur l'honorable Vital Kamerhe Lwakanyiginya, monsieur l'honorable Norbert Bashengezi Kantitima, monsieur Kahegeshe Murhandikire Christian, monsieur Runiga Lugwara, monsieur Kafundwe, monsieur Chigulube Baguma et Sa Majesté Mwami Kabare Rugemaninzi II.

La carte n°2 ci-après illustre la position des fermes à la limite du PNKB à Lushanja.



La deuxième descente visait l'objectif de la matérialisation de 18Km des limites documentés avec 38 pancartes qui malheureusement, un mois après la pose, 37 des pancartes ont été coupés par les inciviques avec l'appui de certains hommes politiques du milieu.



Photo 2 : Une des pancartes posées à Lushanja

La troisième descente a visé le constat des infractions à la législation sur la conservation de la nature pour faire appliquer la loi.

Ainsi, avec l'appui des services spécialisés (ANR, FARDC, PNC, Parquet de Kabare) et la Chefferie de Kabare, les infractions ont été constatées sur le terrain. Six (6) dossiers sont en instructions au Tribunal militaire de garnison de Bukavu, tandis que les dossiers des commanditaires de coupe des pancartes ont été soumis à Kinshasa à qui de droit.

- ✚ *2^e recommandation du Forum : Annulation des titres des propriétés délivrés aux fermiers dont les concessions sont à l'intérieur du parc ; (Recommandation forum).*

Le processus d'annulation des titres est encours en ces termes :

- Le PNKB a actualisé la liste des fermes situées à l'intérieur des limites du PNKB. Vingt-neuf fermes ont été localisées et documentées dans les blocs Lushanja et Kalubwe ;
- Dans sa lettre n°V/Réf: 080/ICCN/DIRSITE-PNKB/LIM/2017 du 12/10/2017, le PNKB a proposé au Gouvernement Provincial l'annulation de ces 29 titres. Cette démarche qui a débuté depuis 2012, est une preuve

de collaboration active entre le PNKB, le Gouvernement provincial, d'autres institutions étatiques et les communautés locales.

- ✚ *3e recommandation : instruire tous les services étatiques qui interviennent dans le domaine des terres sur l'importance du parc, comme patrimoine mondial ; (Recommandation forum).*

En réponse à cette recommandation, le PNKB a organisé :

- 10 réunions de sensibilisation, restitution, documentation et démarcation des limites et vulgarisation de la nouvelle Loi n° 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature. Six de ces sept réunions ont été tenues en haute altitude et une à Itebero en basse altitude ;
- 3 émissions radiodiffusées ont été produites dans le but d'atteindre un grand public avec des thèmes variés.

f) Maintenir une couverture de surveillance efficace, tout au long de l'année, sur au moins 60% du bien en augmentant l'étendue et la fréquence des patrouilles et fournir les moyens techniques et financiers, à l'autorité de gestion, pour atteindre cet objectif

f. 1. Couverture de surveillance

Les efforts des patrouilles par secteurs (stations) sont signalés dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1: Résumé synoptique des patrouilles réalisées par station

Secteurs/Stations	Tshivanga	Kasese	Lulingu	Nzovu	Itebero	Total
Nombre de Patrouilles	2422	2	4	11	13	2452
Nombre des cadrans couverts	90	36	87	72	160	445
Nombre de jours de patrouilles	2571	24	33	42	113	2783
Nombre de jours de patrouilles sous tentes	149	24	38	32	100	343
Distance parcourue en km	14581,78 km	327,90	282,24	315,72	579,38 km	16087,02

Moyenne distance parcouru	6km	8	7	7	5	6,6
Jour personne par patrouille	4	3	3	3	4	3
Pourcentage de couverture par secteur	47,3%	24,4%	26,5%	20,3%	60,7%	///

On note pour toute l'aire protégée, soit sur le total de 1289 quadrats (2.5Km x 2.5Km), 445 quadrats ont été couverts par les patrouilles représentant 35,6% de la superficie du Parc.

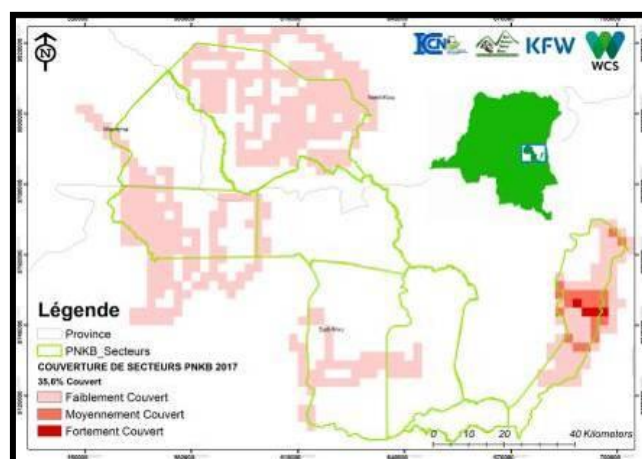


Figure 3: Couverture des secteurs PNKB

Par rapport à l'année 2016 dont la couverture a été de 51,7%, le recul de 16.1% se justifie par les contraintes financières connues au PNKB en 2017.

g) Continuer à développer les infrastructures du parc et à acquérir les équipements nécessaires pour permettre une protection et une gestion efficace du bien

Dans le but d'offrir aux éco gardes un bon cadre de travail pour une gestion efficace du bien ; certaines infrastructures ont été construites à savoir :

- 5 maisons simples construites en basse altitude dans la station d'Itebero ;
- 5 maisons simples construites à Tshivanga;
- 3 postes de patrouille des éco-gardes en cours de construction à Tshibati, Musenyi et Madiriri (une construction et une réhabilitation);
- 2 bâtiments abritant les bureaux administratifs construits à Tshivanga ;

- 1 bungalow construit à Tshivanga;
- 1 site de camping en cours de construction à Tshivanga.



Photos 3, 4,5 et 6. Respectivement :Itebero, Tshivanga, Madiriri, et Tshibati



Photos 7,8,9, 10. Respectivement :Bureaux administratifs, Bungalow et Campings

h) Continuer et renforcer les activités pour le développement économique des communautés locales afin de réduire leur dépendance à l'égard des ressources du parc et appuyer les efforts de conservation, y compris en poursuivant la mise en œuvre de la « Stratégie de conservation communautaire » et des « plans de développement local » dans l'ensemble des chefferies du bien

h.1. Les activités réalisées pour le développement économique des communautés locales sont les suivantes

Le PNKB a appuyé les activités génératrices de revenus des communautés riveraines du Parc à travers les structures de dialogues « Conseil de Gouvernance de Conservation Communautaire « CGCC ».

En 2017, les actions suivantes ont été réalisées :

- Octroi des microcrédits pour 60 ménages membres d'une association RACQJ-Itebero dans le secteur des Bakano ;
- Octroi des crédits rotatifs à 60 membres de l'association féminine MUZUSANGABO du Village Miti dans la chefferie de Kabare et pour 30 femmes des eco gardes du PNKB.



Photos 11 et 12: Octroie des microcrédits aux communautés locales

h.2. Appui en faveur des peuples autochtones Pygmées

Une étude a été menée sur la stratégie d'intervention et le recensement démographique des Peuples Autochtones Pygmées dans les secteurs du PNKB (Chefferies de Kabare, de Buhavu, de Buloho et secteur des Bakano à Itebero).

L'étude a ainsi orientée la mise en œuvre des actions suivante :

- Octroi des crédits rotatifs à 32 ménages pygmées dans le village de Miti chefferie de Kabare et Isangi dans le secteur des Bakano ;
- Poursuite de la prise en charge scolaire de 200 enfants Pygmées à l'école primaire, 16 à l'école secondaire et 1 à l'Université.



Photo 13: Enfants Pygmées pris en charge par le PNKB

A l'issus de chaque appui, un protocole d'accord est régulièrement signé entre le PNKB et les bénéficiaires pour leur implication dans la conservation de la biodiversité du Site.

- i) *Achever le processus de démarcation participative et entreprendre une étude socio-économique dans la basse altitude (secteur de Nzovu) pour évaluer la présence humaine dans ce secteur*

i.1. Processus de démarcation participative

En haute altitude trois (3) missions de documentation et deux (2) missions de démarcation de limite réalisées conjointement avec la Commission Consultative Provinciale pour les Forêts du Sud-Kivu (CCPF) ont permis de matérialiser 20Km.

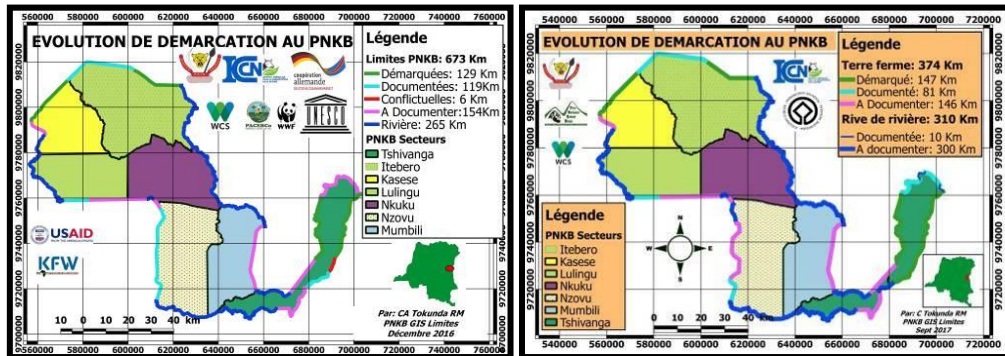


Figure 4 et 5: Cartes comparatives de l'évolution de la démarcation 2016 et 2017

Il ressort de la figure 5 (carte de 2017) que, sur le périmètre de 684 Km du PNKB :

- 147 Km soit 21,5% de limite sont déjà démarqués ;
- 91 Km soit 13,3% sont déjà documentés et à démarquer ;
- 146 Km soit 21,3% de terre ferme sont à documenter et à démarquer ;
- 300 Km soit 43,8% de rive des rivières sont aussi à documenter et dont 75 % des parties névralgiques seront démarquées.

En basse altitude aucune activité de la démarcation n'a été faite à part la réunion de sensibilisation tenue à Itebero relatif aux conflits des limites au segment S016.

j) Œuvrer pour un financement durable de la gestion du parc

- Le tourisme traditionnel est régulièrement organisé au PNKB (visite aux gorilles, chutes de Lwiro, ascension, etc.) ;
- La participation du PNKB aux cérémonies de baptême des Gorilles « KWITAIZINA » organisée par le Rwanda afin de renforcer le marketing du PNKB dans les pays de grands Lacs.

- Les voyages d'échanges d'expériences entre le Parc National de Kahuzi-Biega avec le Parc national des Virunga et le Parc national du Volcan.

III.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

Les progrès pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril sont résumés dans le tableau ci-dessous.

RECOMMANDATIONS UNESCO	ACTIONS MISES EN ŒUVRE
Poursuivre l'évacuation des groupes armés, fermer toutes les carrières minières artisanales, dans et aux alentours du bien, et mettre un terme au trafic illicite des ressources naturelles dont le braconnage de la faune, plus particulièrement celui des grands singes.	Coalition FARDC, éco-gardes, chefs coutumiers et leaders locaux à conduit à l'amélioration de la situation sécuritaire en haute et en basse altitude. Démantèlement de toutes les carrières minières à l'intérieur du Parc.
Mettre un terme au trafic illicite des ressources naturelles dont le braconnage de la faune, plus particulièrement celui des grands singes.	Patrouilles de reconnaissances organisées dans la partie haute et basse altitude en collaboration avec le service d'intelligence (DRB), les communautés locales et services étatiques. Contrôle régulier de toutes les barrières du Parc. Réduction significative de trafic des ressources naturelles du parc qui se justifie par la non saisie et/ou confiscation des bébés Gorilles et Chimpanzés observée cette année comparativement aux années précédentes.
Renforcer les efforts de lutte anti-braconnage et poursuivre les patrouilles conjointes avec les Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et faire appliquer la loi en collaboration avec les autorités judiciaires.	Organisation régulière des patrouilles et installation d'un nouveau poste de patrouille à Katasomwa dans la partie de la haute altitude. Collaboration formelle établie entre le PNKB et les services étatiques spécialisés.
Poursuivre le recrutement et la formation d'un personnel qualifié, motivé et bien équipé et déployer les équipes dans toutes les stations du bien.	8 agents nouvellement engagés. Mise en œuvre d'un programme de formation du personnel.
Poursuivre les efforts pour mettre en œuvre les recommandations issues du « Forum national sur la gouvernance et la valorisation du bien » (avril 2015) pour résoudre les problèmes d'occupations illégales et évacuer le corridor écologique, et prendre les mesures nécessaires pour limiter les impacts de l'empiètement, restaurer la végétation et la connectivité entre la basse et la haute altitude	Descentes conjointes dans le couloir écologique avec le Comité consultatif provincial des forêts du Sud-Kivu (Gouvernorat, Assemblée Provinciale, Fermiers, Auditorat militaire, Service des titres immobiliers, Cadastres, Territoire de Kabare, Chefferie de Kabare, PNKB, etc.) pour l'identification des fermes et matérialisation de 18Km des limites (au niveau du corridor écologique) avec 38 pancartes. Processus d'annulation des titres encours.

Maintenir une couverture de surveillance efficace, tout au long de l'année, sur au moins 60% du bien en augmentant l'étendue et la fréquence des patrouilles et fournir les moyens techniques et financiers, à l'autorité de gestion, pour atteindre cet objectif.	Sur le total de 1289 quadrats (2.5Km x 2.5Km) que couvre-le par, 445 quadrats ont été patrouillés, soit 35,6% de la superficie du Parc. La diminution de la couverture de surveillance par rapport à l'année 2016 (51,7%) se justifie par les contraintes financières connues au PNKB en 2017.
Continuer à développer les infrastructures du parc et à acquérir les équipements nécessaires pour permettre une protection et une gestion efficace du bien.	Le développement des infrastructures s'est poursuivi en 2017 dans le but d'offrir aux éco-gardes un bon cadre de travail.
Continuer et renforcer les activités pour le développement économique des communautés locales afin de réduire leur dépendance à l'égard des ressources du parc et appuyer les efforts de conservation, y compris en poursuivant la mise en œuvre de la « Stratégie de conservation communautaire » et des « plans de développement local » dans l'ensemble des chefferies du bien	Appui aux microprojets dans le secteur des Bakano, la chefferie de Kabare et en faveur des Peuple autochtones Pygmées
Achever le processus de démarcation participative et entreprendre une étude socio-économique dans la basse altitude (secteur de Nzovu) pour évaluer la présence humaine dans ce secteur.	Sur le périmètre de 684 Km du PNKB : 147 Km soit 21,5% des limite sont déjà démarquées, 91 Km soit 13,3% sont déjà documentés et à démarquer et le reste à documenter et à démarquer.
Œuvrer pour un financement durable de la gestion du parc.	Le tourisme traditionnel est régulièrement organisé (visite aux Gorilles, chutes de Lwiro, ascension,...)

III.3. SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES

a) Succès

- La réhabilitation et construction des nouvelles infrastructures de surveillances, bureaux administratifs et camps des éco gardes ont permis d'améliorer les conditions de vie des éco gardes et la présence physique de l'ICCN sur la grande étendue du Parc ;
- La matérialisation participative de 18Km de limites dans le couloir écologique du Parc a permis d'identifier la position de 29 fermes à l'intérieur du Parc ;

- L'inventaire réalisé en basse altitude dans le secteur d'Itebero a confirmé la présence de certaines cibles de conservation dans cette partie du Parc (Gorilles, Chimpanzés).
- La collaboration très active avec le Gouvernement Provincial a favorisé la résolution de certains conflits Parc population.

b) Difficultés rencontrées

- Retard de la validation du Plan Opérationnel 2017 suite à contraintes financières de certains partenaires ;
- Persistance de certaines poches des bandes armées qui empêchent l'accès à certaines zones ;

III.4 PERSPECTIVES

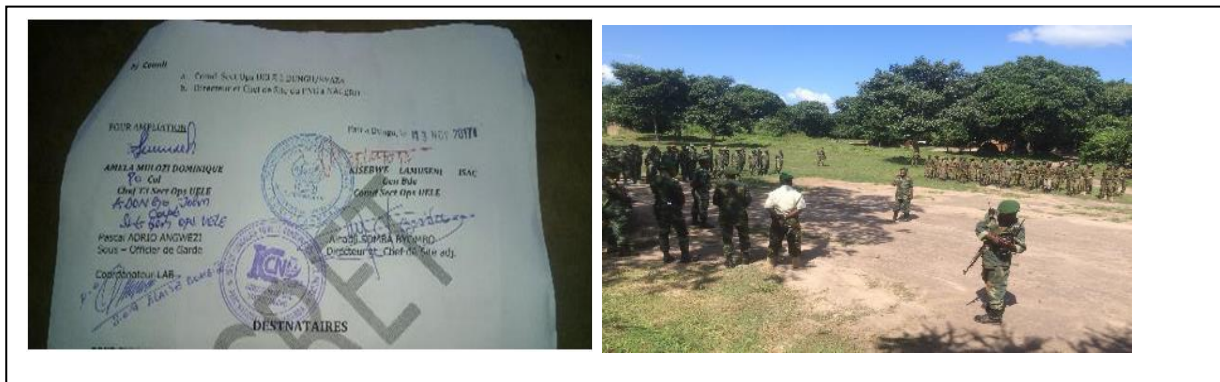
- Renforcement de la surveillance du Parc au niveau du couloir écologique ;
- Ouverture de nouveaux postes de patrouille dans la partie Basse altitude du bien ;
- Poursuite de la mobilisation de fonds à travers les activités touristiques ;
- L'achèvement des inventaires dans le secteur de Lulingu et la partie Est de Nzovu.

IV.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

a) Renforcer les efforts de lutte contre le braconnage par une étroite collaboration avec les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la formation et la mise en place d'un personnel de terrain hautement qualifié, motivé et correctement équipé

Aucun cas d'implication des militaires des FARDC n'a été signalé dans le PNG, car ce dernier continue de bénéficier de l'appui de la Zone Opérationnelle Uélé ou autres.

Un mémorandum d'entente (MoU) est signé trimestriellement dans lequel certaines mesures sont arrêtées pour la gestion de la compagnie mise à la disposition du Parc pour les patrouilles de combat.



Photos 1,2 :.Page de signature de mémorandum entre le Parc et l'Armée et Parade avec le nouveau General et commandant des Operations Uélé

b) Renforcer la coopération transfrontalière avec le Soudan du Sud, en particulier s'agissant de la gestion du Parc national de Lantoto, un site adjacent au bien, et les efforts destinés à maîtriser le braconnage et le commerce illégal transfrontalier de produits issus de la faune sauvage

Aucune mission n'a été organisée au courant de l'année car depuis le 08 juillet 2016, la guerre civile a déclenché au Sud Soudan, rendant ainsi difficile les contacts et et les missions proprement dites.

c) Achever la création et le déploiement d'une équipe opérationnelle d'au moins 200 gardes qui intégrera des éléments soigneusement choisis des FARDC

L'ICCN et son partenaire African Parks venaient de retraiter 21 gardes au mois de décembre 2017 avec une projection de recruter 50 nouvelles unités au mois de mars 2018.

Par ailleurs, l'effectif opérationnel du bien dépasse déjà le nombre de 200 éco-gardes, sans compter les dizaines d'éléments de sécurité qui ont affectés dans le bien ainsi que la section de MONUSCO.



Photos 5 et 6 respectivement : photo de famille avec les retraites de l'ICCN et équipe des éco-gardes en parade matinale

d) Maintenir une surveillance efficace, et tout au long de l'année, de tout le parc et d'au moins 50% des domaines de chasse adjacents, en accroissant la fréquence et l'étendue des patrouilles terrestres tout en maintenant les niveaux actuels de surveillance aérienne

Il ressort de la figure 1 que pour la protection du bien, il a été organisé au courant de l'année 2017 un total de 497 patrouilles, soit 193 patrouilles Mixtes (FARDC et Garde), 257 patrouilles conduite par les gardes ICCN/PNS seuls et 47 patrouilles d'intervention rapide (patrouilles chocs).

Les résultats de ces patrouilles sont représentés dans le tableau 1 ci-après.

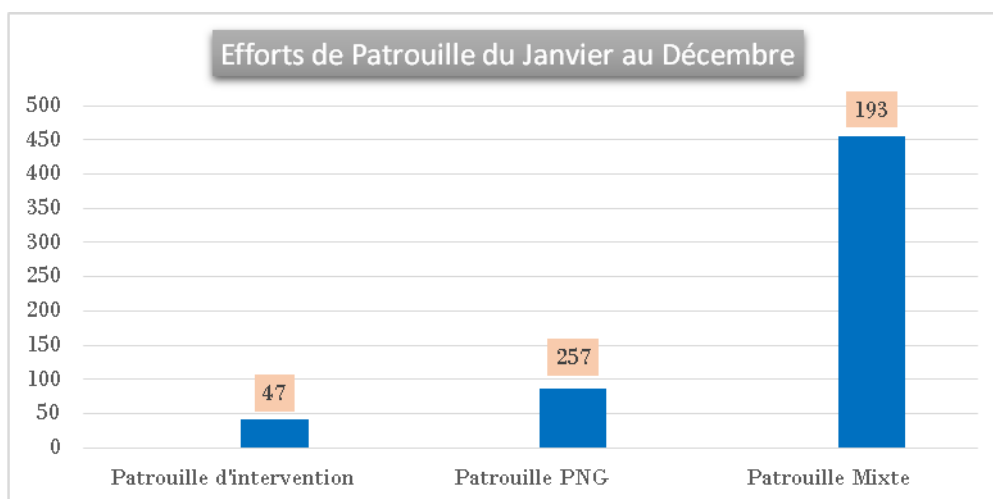


Fig. 1 :
Nombre

Tableau 1 : Résultats obtenus des patrouilles de l'année 2017

2017	Jan	Fév	Mar	Av	Mai	Jn	Jul	A	S	Oct.	Nov.	Déc.	Total	Unité
Arrestations et transfert des prévenus auprès de l'OMP	8	14	10	6	2	0	2	4	5	1	0	7	41	pers
Arrestations avec Condamnation	2	1	5	3	0	0	1	0	1	0	0	0	13	pers
Armes Récupérée Totale	3	6	10	8	3	4	2	1	3	0	3	4	32	pcs
Munitions Récupérées Totale	0	6	30	29	0	0	0	14	35	0	65	38	199	pcs
Ivoire Saisie (pcs)	0	0	0	1	0	0	0	0	0	4	0	0	5	pcs
Ivoire Ramassé (pcs)	0	2	2	6	8	2	1	0	0	0	0	0	21	pcs
Ivoire Saisie (kg)	0	0	0	4,2	0	0	0	0	0	16,4	0	0	20,6	kg
Ivoire Ramassé (kg)	0	0,75	3,2	32,8	12,3	5,6	3,5	0	0	0	0	0	58,15	kg
Ecailles Pangolin (kg)	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16	26	kg
Exploitation de bois (pcs/planches)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	260	0	0	260	pcs/planches
Viande Boucané Confisqué (kg)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25	20	45	kgs
Câble Métallique/Piège	4	0	0	0	0	0	0	10	1	0	0	0	15	pcs

Pour l'ensemble des patrouilles organisées, il ressort une couverture de surveillance de 100% du parc et 40% de la superficie de 3 domaines autour du parc.

Ceci est un progrès significatif car, en plus de toute la superficie du parc, les activités de patrouille touchent aussi les domaines où l'accès n'est pas facile.

e) Définir une stratégie de conservation pour les domaines de chasse et établir une zone tampon reconnue pour le bien du patrimoine mondial qui serve au renforcement de la protection de la VUE du bien

En 2017, le Parc a lancé plusieurs études visant à mettre en place une stratégie de développement durable des communautés du complexe Garamba. Ces études permettront notamment de mettre en place un Plan d'utilisation des terres et une stratégie de développement de l'agriculture durable (agro-écologique).

f) Soutenir et renforcer les activités en faveur du développement économique des communautés autour du bien afin de promouvoir des moyens de subsistance durables et de réduire la dépendance à l'égard des ressources du parc, veiller à ce que les communautés voisines comprennent et soutiennent les efforts de conservation

Dans le cadre de la conservation communautaire, les activités suivantes ont été réalisées en 2017 :

- 8457 malades soignés au centre hospitalier de Nagero au cours de l'année 2017. On note que le nombre de patients est toujours en augmentation chaque année (il est passé de 7546 pour l'année 2016 à 8457 pour l'année 2017) ;
- Poursuite des activités de la clinique médicale mobile pour les soins de santé des communautés des 3 domaines de chasse (Mondo Missa, Azande et Gangala na Bodio). Plus de 1065 personnes ont bénéficiés des soins de santé offerts par la clinique médicale mobile en 2017 ;
- Organisation des réunions des « comités permanents de dialogue » avec les chefs des groupements de trois chefferies. Un dialogue permanent est aussi assuré entre les gestionnaires du bien et les chefferies ;
- Signature des contrats avec les communautés, à travers les chefs de groupements, pour l'entretien de pistes d'aviation dans le Complexe Garamba ;
- Appui aux microprojets axés sur la pisciculture, l'élevage de chèvre et la fabrication de foyers améliorés ;

- Tenue des séances de sensibilisations auprès des jeunes. Quelques thèmes abordés : protection de l'environnement, hygiène, lutte contre le paludisme et prévention du VIH/SIDA.



Photos 7 et 8 : Pharmacie du Centre Hospitalier de Nagero et Séance de sensibilisation avec les élèves du village de Nagero Journée Mondiale de Lutte contre le VIH/SIDA 1^{er} Décembre 2017.

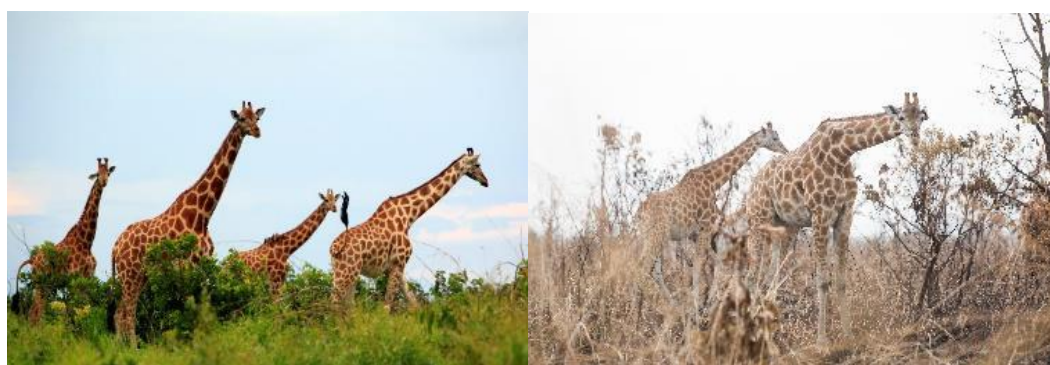
g) Etat de la faune

- Le Rhinocéros blanc n'a pas été observé durant toute l'année 2017 ;
- En Février 2017, 39 colliers télémétriques étaient posés sur les éléphants pour permettre leur suivi adéquat. Le nombre des éléphants avec colliers est maintenant le plus élevée à la Garamba qu'ailleurs en Afrique ;
- Le suivi journalier des colliers permet aux gestionnaires du parc d'anticiper les cas de braconnage et à améliorer les connaissances sur l'écologie de l'espèce. Le comptage aerien fait en Avril 2017 revele un effectif de 1.191 Elephants et ces resultats montraient un progrès pour stabiliser cette espèce. Par ailleurs, de Janvier à Décembre 2017, 50 éléphants ont été tués par le braconnage.



Photo 9. Un groupe éléphant avec 5 juvéniles en plein parc.

- Pour le Girafe, au total 49 Individus sont identifiés et aucune perte n'a été enregistrée en 2017. Les dispositifs de protection de l'espèce sont renforcés par une section des Eco gardes et chercheurs. L'objectif est de faire accroître la population de Girafes jusqu'à atteindre au moins 60 individus d'ici 2022. Pour mieux suivre la dynamique de l'espèce, le parc a engagé un étudiant master pour cette fin.



Photos 10 et 11 : Les girafes observées dans le parc

Le tableau 2 ci-après donne les effectifs des animaux tués par le braconnage dans le bien au courant de l'année 2017.

Tableau 2 : Effectifs des Animaux tués par le braconnage en 2017

Espèces	Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
Eléphant	0	8	2	14	18	3	0	0	3	2	0	0	50
Girafe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Léopard	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hippopotame	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Lion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hyène	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kob	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bubale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hippotrague	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chimpanzé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Porc-épic	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Colobe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Buffle	0	0	0	1	0	0	0	2	1	0	0	0	4
Phacochère	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Céphalophe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pangolin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Babouin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Espèces	Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
Kob Défassa / water Buck	1	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	1
Autres animaux	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
Total	2	8	2	15	18	3	0	3	5	3	0	0	59

IV.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

Les progrès effectués vers le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril sont résumés dans le tableau ci-dessous.

RECOMMANDATIONS	ACTIONS MISES EN OEUVRE
Prendre d'urgence et au plus haut niveau des mesures afin d'arrêter l'implication des Forces Armées de la République Démocratique du Congo dans le braconnage	Signature trimestrielle d'un mémorandum d'entente (MoU) entre le parc et les FARDC pour juguler les incursions les éléments des FARDC dans le bien. Ainsi, aucun cas de braconnage avec implication des militaires de la Zone Opérationnelle Uélé ou autres n'a été enregistré en 2017.
S'assurer que l'équipe de gardes soit correctement équipé, en particulier avec des armes appropriées et des munitions	Dotation par le Gouvernement de la RDC des nouvelles armes (AK 47 et PKM), Achat d'un nouvel hélicoptère avec une capacité d'une section de 8 rangers
Renforcer les efforts de désarmement au sein des communautés vivant autour du bien tout en améliorant la situation sécuritaire de la région, si possible en coopération avec la Mission de l'ONU pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)	Création d'une commission mixte (Gouvernement Provinciale, Parc, Chefs coutumiers, FARDC, l'Administration Publique et MONUSCO) pour le suivi des actions des éleveurs Mbororo armés; tenue régulière des réunions sécuritaires dites (JIOC) avec les partenaires FARDC et MONUSCO
Renouveler les contacts avec le Soudan afin de renforcer la collaboration transfrontalière avec le Parc National de Lantoto	Aucune mission n'a été organisée au courant de l'année suite à la guerre civile déclenchée au Sud Soudan
S'assurer qu'une équipe d'au moins 200 gardes opérationnels soit en place par la mise en retraite le plus rapidement possible des gardes âgés et le remplacement des gardes n'ayant pas le niveau requis	Actuellement 216 éco-gardes opérationnels et 49 éléments de sécurité
Etendre progressivement la couverture de surveillance pour inclure la totalité de la superficie du parc et Domaine de chasse	Couverture de surveillance est de 100% du parc et 40% de la superficie de 3 domaines autour du parc.
Mettre en place une stratégie de conservation pour les Domaines de Chasse afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle de zone tampon, et en vue de leur importance pour la conservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien	Processus en cours
Renforcer les activités de conservation communautaire afin d'améliorer les relations avec les communautés locales	Poursuite de la prise en charge des soins de santé des communautés au centre hospitalier de Nagero et par la clinique médicale mobile ; appui aux microprojets ; et tenue des séances de sensibilisations auprès des jeunes.

Finaliser et approuver le plan de gestion du bien et assurer les moyens pour sa mise en œuvre	Efforts consentis pour le redémarrage du processus
Etat de la faune	Comptage aerien (Avril 2017) : Elephnats 1.191 individus ; Girafes 49 individus

IV.3. SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES

a) Succès

- Formation et recyclage des Eco gardes, en général et en particuliers des équipes d'intervention (Mamba) et les agents des sécurités ;
- Amélioration de ration de patrouille, et constructions de 65 habitations pour les familles des agents ;
- Erection de 2 ponts sur les rivières Dungu, et Garamba pour facilitation des traversées des patrouilles contrairement aux années antérieures, donc les interventions deviennent plus rapide
- Achat d'un nouvel hélicoptère d'une capacité de 8 rangers ;
- Bonne relation entre le parc, les FARDC, les forces vives et l'administration de territoire pour juguler les incursions dans le bien par les éléments des FARDC de la Zone Opérationnelle d'Uele et autres ;
- Couverture de surveillance de 100% du par cet 40% de 3 domaines de chasses ;
- La collaboration régionale entre PNG et autres parcs sous la gestion d'African Parks (Chinko en RCA, Zakuma au TCHAD) pour le suivi et communication de mouvements des LRA, Mbororo. Aussi échange d'information entre PNG et WCS / Soudan.

b) Difficultés rencontrées

- Instabilité au Sud Soudan et de la RCA aggravé par des fortes vagues des de réfugiés sans aucune prise en charge qui se sont installés aux périphéries du Parc dans les milieux ; Ils constituent une menace permanente au bien ;
- Mouvement des Mbororos avec leurs bétails dans les domaines des Azandé leurs habitats.
- L'insuffisance des effectifs des gardes au regard des pressions du braconnage armés.

IV.4. PERSPECTIVES

- Augmenter l'effectif des Eco gardes et petit à petit envisager se libérer des FARDC,
- Reprogrammer les poses colliers sur d'autres éléphants et girafes pour un suivi adéquats de leur mouvement.
- Maintenir les contacts avec les autorités à différents échelons (local, provincial, national et transfrontalier) ;
- Construction de 2 ponts sur les rivières Aka et à la confluence Aka- Garamba
- Finaliser le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) en définissant un plan de zonage du complexe Garamba (incluant le Parc national de la Garamba et ses trois domaines de chasse)

V.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

- a) Annuler toutes les concessions d'exploitation pétrolière octroyées sur le territoire du bien**

Aucune activité en rapport avec le pétrole n'a été observée au PNVI tout au long de l'année 2017.

- b) Prendre toutes les mesures nécessaires afin que cesse l'implication de l'Armée et de la Marine congolaises dans l'exploitation illégale des ressources naturelles du parc, en particulier le braconnage, la production du charbon et la pêche**

- b.1. Mesures spécifiques empêchant l'implication des FARDC et de la Marine dans les braconnages**

L'ICCN, les FARDC et la Marine continuent à bien collaborer notamment pour la protection des civils et la protection de leurs marchandises lors de la traverser du parc sur la Route Nationale 2.

Dans ces opérations conjointes, 122 militaires y participent et ils sont les seuls soldats autorisés à demeurer sur le territoire du parc. Pour empêcher leur implication dans l'exploitation illégale des ressources, seul les éco-gardes de 'ICCN assurent le commandement des opérations conjointes sur le territoire du parc. Quant au secteur nord du parc où d'autres éléments FARDC sont positionnés pour traquer les groupes armés, les opérations sont menées conjointement avec la MONUSCO pour la plupart des cas et quelques fois avec les éco-gardes de l'ICCN.

En outre, l'ICCN encourage la population à communiquer toute activité illicite en se servant d'un numéro téléphonique vert (appels gratuits). Des mesures d'application de la loi sont systématiquement prises lorsque les faits sont avérés. Si des allégations visent des membres des FARDC et de la Marine, celles-ci sont rapportées à la hiérarchie militaire pour suivi et sanctions éventuelles.

- b.2. Surveillance et application de la loi**

Les patrouilles terrestres ont permis de couvrir au quotidien 30,5% de la surface du parc (soit plus de 33.000 km parcourus). En 2017, comme lors des années précédentes, la surveillance terrestre s'est concentrée sur les hotspots de la

biodiversité et les secteurs touristiques (Mikeno, Lulimbi, Ishango, Mabenga, Tshiabirimu, Nyiragongo, Rwenzori).

Outre que les patrouilles pédestres, la surveillance par avion est quasi quotidienne et balaie la quasi-totalité du territoire du parc (17.569 km furent parcourus en 2017). Le PNVi interpelle environ 1500 personnes par an. Les motifs sont variés : production illégale de charbon de bois, participation aux activités des groupes armés, braconnage (dépeçage ou transport de viande), agriculture illégale (envahissements), pêche illégale sur le Lac Edouard, récolte de bois en dehors des zones/périodes autorisées, etc.

En 2017, le PNVi a transmis 318 dossiers (procès-verbaux) aux autorités judiciaires en vue de sanctionner les infractions à la loi.

c) Renforcer les efforts entrepris afin de désarmer tous les groupes armés opérant sur le territoire et aux alentours du bien

c.1. Les patrouilles chocs

Le parc continue à faire face à un sérieux problème sécuritaire. De façon générale, son territoire peut être qualifié de « zone de conflit à basse intensité ». Les gardes exercent leurs prérogatives sur l'ensemble du territoire du parc à l'exception de ses extrémités nord (aux mains des milices ADF-NALU) et sud dans la région du Masisi (territoire à faible valeur écologique).

Pour sécuriser le bien, de nombreuses opérations furent menées durant l'année 2017. Elles visaient à délocaliser les agriculteurs illégaux (lutte contre les nouveaux cas d'envahissements du parc), détruire les campements illégaux, stopper la pêche illicite et la carbonisation dans le bien (saisie de charbon et destruction de fours). Ces opérations avaient aussi l'objectif d'harcéler les groupes armés en vue de défendre les zones sous attaque et/ou de reprendre le contrôle de territoires occupés par les groupes armés.

Les opérations se concentrèrent principalement sur les zones de haute biodiversité, en particulier le « couloir écologique » contingent au *Queen Elizabeth Parc* en Ouganda et la côte Nord du Lac Edouard.

c.2. Situation sécuritaire et effectifs des éco-gardes

Dans le secteur Sud du parc, les confrontations entre les éco-gardes et les inciviques armés (originaire de la forêt devenue parc) se sont poursuivies. Ces inciviques opèrent en complicité avec les groupes armés notamment les FDLR et le groupe Nyature.

Dans le secteur Centre du parc, les éco-gardes poursuivent leurs efforts de patrouilles et d'opérations ciblées pour mettre fin aux activités des groupes Mai Mai. Actuellement la région au sud du Lac Edouard constitue le « hot spot » de l'insécurité. L'objectif demeure de reprendre le plein contrôle de la rive Sud du lac où les groupes armés font la pêche illégale et se livrent au braconnage. Durant le dernier trimestre de l'année 2017, de grandes opérations furent menées pour reprendre le contrôle du « couloir écologique » au départ de la frontière ougandaise (zone de Nyakakoma et de Niamilima). Ces opérations furent menées par les éco-gardes avec l'appui des FARDC et de la MONUSCO pour certains aspects logistiques.

Dans le secteur Nord, qui était relativement calme au début de l'année, la situation sécuritaire s'est fortement dégradée au troisième et quatrième trimestre de l'année. C'est dans ce secteur que 8 gardes perdirent la vie en 2017. La zone de Kavynyonge et du Mont Tshabirimu fut la cible de plusieurs groupes Mai Mai, appuyés par les éléments des FARDC en défection, qui tentaient de prendre le contrôle de la rive Nord et Ouest du Lac Edouard. Leur objectif était de développer les cultures et la pêche illégales dans la zone. Cette offensive, qui s'avéra vaine pour l'essentiel, généra de nombreux affrontements entre les éco-gardes et les éléments des FARDC mobilisés dans le cadre de l'opération « Sokola 1 ».

Face à cet état sécuritaire, le PNVi mobilise actuellement 652 éco-gardes (dont 26 femmes). Au courant de l'année, 81 éléments ont été recrutés et l'objectif est d'avoir encore 117 gardes supplémentaires en 2018.

Le 16 février, 3 gardes moururent par noyade lors d'une opération sur le Lac Edouard. Le 10 juillet, 1 garde fut tué lors de l'attaque d'un poste de patrouille au Mont Tshabirimu (qui fut entièrement détruit). Le 14 août 2017, 3 gardes perdirent la vie à Buruma (côte Nord du Lac Edouard) au cours d'une embuscade tendue par un groupe Mai Mai. Notons que depuis 1996, 144 gardes ont perdu la vie au PNVi dans l'exercice de leur fonction, soit la protection du bien du patrimoine mondial.

d) Prendre des mesures au plus haut niveau de l'Etat visant à permettre à l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)de poursuivre, sans interférence politique, l'évacuation pacifique des occupants illégaux du bien

Les espaces envahis du PNVi représentent environ 20,9 % de la superficie du parc. Ce pourcentage est relativement stable mais la pression demeure forte en raison de la situation démographique dans le Nord Kivu. Le parc ne ménage pas ses efforts dans la sensibilisation des populations locales et mène une politique ferme face aux nouveaux envahissements lorsqu'ils sont planifiés ou constatés (ils sont immédiatement repoussés).

Cela étant, des efforts soutenus sur le long terme doivent être entrepris pour diminuer les envahissements « historiques » de façon substantielle : relocalisation des populations concernées, moyens de subsistance alternatifs, création d'activités économique en périphérie du parc.

Le parc s'y emploie avec son programme de développement basé sur le tourisme, l'hydroélectricité & l'appui à l'entrepreneuriat, l'agriculture & la pêche (« Alliance Virunga »). Ci-après la carte qui indique les espèces (en rouge) où l'envahissement du parc est confirmé.

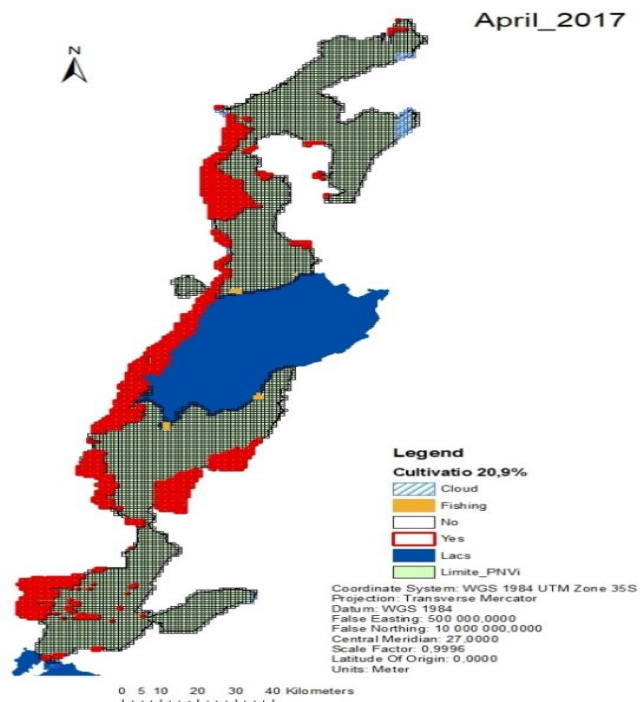


Fig. 1 : Zones du PNVi envahi par les installations humaines

Précision méthodologique. La carte ci-haut est établie sur base d'une analyse des images satellites pour le deuxième trimestre de l'année 2017. Le territoire du parc est divisé en carrés d'1x1 km. Lorsqu'une installation humaine est repérée dans un carré (en rouge), celui-ci est considéré comme envahi même si une partie seulement de la surface est concernée. Le taux d'envahissement (20,9%) est donc une valeur maximale. Les zones occupées par les pêcheries légales sur le Lac Edouard sont présentées en jaune.

e) Continuer à faire respecter la loi dans les zones prioritaires et poursuivre les activités destinées à rétablir un système de bonne gouvernance de la pêche sur le lac Edouard

La gouvernance de la pêche sur le Lac Édouard n'a pas connu d'évolution notable en 2017. Elle reste caractérisée par des conflits juridiques, des situations de fait et l'exploitation illégale & non-durable du poisson par les groupes armés.

Le parc a poursuivi ses efforts pour maintenir la durabilité des ressources halieutiques en contrôlant le nombre de pirogues et le matériel de pêche, en assurant la protection des frayères et en luttant contre les groupes armés. La pêche excessive demeure un danger majeur à moyen et à long terme.

Dans la zone du lac, la construction d'une robuste clôture électrique sur l'axe Ishasha-Niamitwitwi (le long du « couloir écologique » avec le *Queen Elizabeth Park* en Ouganda) a été lancée en 2017. Cette nouvelle infrastructure constitue une protection majeure de la faune et de la flore. Elle limitera les conflits homme-faune, empêchera de nouveaux envahissements du bien et offrira un sanctuaire à la vie sauvage. Les travaux se poursuivront en 2018.

f) Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation à destination des autorités et des populations locales

Le dialogue avec les communautés locales et le soutien à leur développement sont au cœur de l'action du parc, en conformité avec la stratégie de développement communautaire de l'ICCN. Le principe-clé du respect de la loi guide toutes les activités. Entrent dans ce cadre : la démarcation des limites, la mise en œuvre des

projets locaux de développement, le dialogue constant avec les « Mwamis » (chefs coutumiers), le recours à des associations locales pour faciliter le dialogue avec les communautés riveraines, etc. Ces différentes modes d'intervention permettent de décriper les relations parfois tendues avec certaines communautés locales.

Les efforts de sensibilisation sont portés par le programme de développement du parc (« Alliance Virunga ») qui investit dans trois secteurs : tourisme, hydroélectricité & soutien à l'entrepreneuriat, agriculture & pêche. Plusieurs milliers d'emplois directs et indirects sont générés par ces interventions.

g) Poursuivre les actions pour éliminer toute production de charbon de bois sur le territoire du bien et promouvoir des sources d'énergie alternatives, en particulier le développement de structures hydroélectriques de petite taille à l'extérieur du bien

L'exploitation illégale du bois demeure une préoccupation majeure même si elle n'atteint plus les sommets de la période 2009-2013.

La très grande majorité de la population riveraine du parc (4 millions de personnes) dépend du charbon de bois pour ses besoins de cuisine et de chauffage. Les revenus tirés de ce trafic sont estimés à 35 millions USD par an (ONU). Les filières sont très organisées et impliquent de nombreux acteurs. Les bénéfices alimentent directement les groupes armés. On signalera cependant que, dans certaines zones du parc, le ramassage de bois mort pour le chauffage et la cuisine est autorisé durant certaines périodes de l'année.

Le parc mène sans cesse des opérations pour lutter contre les trafics de ressources naturelles. En 2017, 84 personnes ont été arrêtées et déférées au parquet dans le cadre d'activités illégales liées au charbon de bois. Près d'un millier de sacs de charbon ont été saisis et des dizaines de fours ont été détruits. Un nouveau plan d'action spécifiquement centré sur le charbon de bois est en préparation pour 2018.

En complément à ces interventions régaliennes, le parc agit aussi sur la demande en charbon grâce à la construction des centrales hydroélectriques (deux centrales sont opérationnelles et deux nouvelles sont en construction). Un séminaire sera organisé en 2018 pour mettre au point une stratégie globale d'intervention dans le long terme (identification d'énergies alternatives au charbon de bois).

h) Etat de la biodiversité

Le dernier recensement général remonte au début 2016. Il n'avait pu être mené à bien de façon satisfaisante en raison des nombreux problèmes sécuritaires, en particulier dans le secteur Centre. Un nouveau recensement général sera probablement organisé en 2019-2020.

Actuellement l'état de la faune est révélé par le bio-monitoring. Il s'agit des observations faites par les éco-gardes lors des patrouilles, le suivi écologique par télémétrie et la surveillance aérienne.

En dépit de braconnage, on note que les espèces-phare du parc (gorilles, éléphants, hippopotames, buffles) connaissent une croissance lente qui demeure fragile. Outre les espèces-phare, d'autres grands mammifères font aussi leur retour progressif dans le parc (lions, hyènes, antilopes, phacochères).

Cependant, en 2017, on constate une forte recrudescence du braconnage des éléphants (trafic d'ivoire) et des hippopotames (viande de brousse). Le braconnage est directement lié à l'action des groupes armés qui en tirent des ressources financières.

h.1. Les Gorilles

Les gorilles de montagne sont divisés en deux catégories : les gorilles habitués, qui reçoivent les visites des touristes à raison de 1h par jour, et les gorilles sauvages qui ne sont jamais dérangés.

Les gorilles habitués comptent 8 familles et 4 mâles solitaires. Le nombre total d'individus est de 126 avec un taux de croissance annuel moyen de 4-5%. On compte aussi 4 orphelins hébergés au sanctuaire de Senkwekwe (Rumangabo).

Le dernier recensement international dans les trois pays du massif des Virunga fut mené en février 2016. Les résultats devraient être disponibles en février-mars 2018. La population du côté congolais est estimée à 300 individus.

Les gorilles des plaines sont présents au Mont Tshiabirimu (secteur Centre). Cette sous-espèce est reprise depuis 2010 sur la liste des 25 primates les plus menacés au

monde. On compte au sein du parc deux familles à l'état sauvage, une de deux individus et une de quatre individus.

Une section de gardes est présente dans la zone pour les protéger. En juillet 2017, celle-ci fut victime d'une attaque d'un groupe Mai Mai qui détruisit complètement les installations du parc et fit un mort.

La zone fut évacuée et les paysans locaux profitèrent de l'occasion pour étendre leurs cultures dans le parc. Ce développement ne met cependant pas en danger les gorilles qui ont trouvé refuge plus loin dans la forêt et continuent à être visités par les pisteurs du parc.

De ce fait, le projet de réintroduction dans cette zone de gorilles en captivité au sanctuaire de « GRACE » (« *Gorilla Rehabilitation and Conservation Education Centre* ») a été suspendu. Il reprendra en 2018 quand la situation sécuritaire le permettra, ce qui exigera un renforcement des effectifs de gardes dans la zone.

h.2. Les Chimpanzés

Le parc compte de nombreuses populations de chimpanzés. Les deux groupes présents dans le secteur Sud (25 à Tongo et 16 à Rumangabo) sont régulièrement suivis par les gardes et les pisteurs. Ils sont habitués à la présence humaine et peuvent être visités par les touristes.

h.3. Les Eléphants

On estime la population d'éléphants à environ 200-300 individus (éléphants de savane et éléphants de forêt) dont plusieurs groupes traversent continuellement la frontière avec l'Ouganda. Le braconnage était en diminution depuis plusieurs années mais a connu une recrudescence inquiétante en 2017.

Depuis 2013, environs 47 Eléphants sont morts au PNVi : plus au moins 20 identifiés en 2013, 9 en 2014, 7 en 2015, 2 en 2016 et 9 en 2017 (dont un par mort naturelle). En raison de cette menace accrue, les gardes accordent une attention encore plus soutenue à leur protection. Depuis juillet 2015, le parc utilise des colliers GPS pour suivre plusieurs groupes.

h.4. Les hippopotames

La population des hippopotames, décimée pendant les années de guerre, se portait relativement bien jusqu'à la fin 2016 (reconstitution lente). Elle était estimée à environ 1450 individus en 2013 et 2400 en 2015.

Les dernières observations à grande échelle (décembre 2017) font état d'une sévère dégradation dans les zones sous emprise des groupes armés car ceux-ci consomment et vivent du commerce de la viande. Le nombre d'hippopotames est à présent estimé à 1850 soit une diminution de 30%. Cette situation exige une forte mobilisation des gardes dans les zones concernées. Il s'agira aussi d'une priorité de travail en 2018.

V.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

Le tableau ci-après donne la synthèse des efforts fournis par les gestionnaires pour la sortie du bien sur la liste des sites du Patrimoine Mondial en péril.

RECOMMANDATIONS UNESCO	ACTIONS MISES EN OEUVRE
Annuler toutes les concessions d'exploitation pétrolière octroyées sur le territoire du bien	Aucune activité en rapport avec le pétrole n'a été observée sur le terrain au cours de l'année 2017.
Prendre toutes les mesures nécessaires afin que cesse l'implication de l'Armée et de la Marine congolaises dans l'exploitation illégale des ressources naturelles du parc, en particulier le braconnage, la production de charbon de bois et la pêche	Lors des opérations conjointes, seul les éco-gardes de l'ICCN assurent le commandement. Cette mesure empêche les éléments FARDC et la Marine (au total 122 éléments) à s'impliquer dans l'exploitation illégale. Organisation des patrouilles pédestres (couverture 30,5% de la superficie du parc) et les patrouilles aériennes (17.569 km parcourus en 2017) et application de la loi (318 dossiers étaient transmis aux autorités judiciaires en 2017). Le parc travail aussi en intelligence avec les communautés qui lui communique toutes les activités illicites en se servant d'un numéro téléphonique vert (appels gratuits).
Renforcer les efforts entrepris afin de désarmer tous les groupes armés opérant sur le territoire et aux alentours du bien	Des nombreuses opérations furent menées durant l'année 2017 surtout sur les zones de haute biodiversité, en particulier le « couloir écologique » contingent au Queen Elizabeth Parc en Ouganda et la côte Nord du Lac Edouard. Malheureusement, il y a persistance des groupes armés dans des zones importantes du parc et augmentation de leur nombre dans sa périphérie immédiate.
Prendre des mesures au plus haut niveau de l'état visant à permettre à l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) de poursuivre, sans interférence politique, l'évacuation pacifique des occupants illégaux du bien	Pour les anciens cas d'envahissements, les efforts sont consentis dans la sensibilisation des populations locales à évacuer le bien. Pour les nouveaux cas d'envahissements, le parc agit immédiatement par les repousses. On observe malheureusement une persistance des envahissements agricoles
Continuer à faire respecter la loi dans les zones prioritaires et poursuivre les activités destinées à rétablir un système	Contrôle de nombre de pirogues, des matériels de pêche et protection des frayères ; le parc lutte aussi contre les groupes armés qui cherchent à s'installer dans les zones des pêches

RECOMMANDATIONS UNESCO	ACTIONS MISES EN OEUVRE
de bonne gouvernance de la pêche dans le Lac Édouard	pour y pratiquer la pêche illégale. On note aussi la construction d'une clôture électrique dans la zone du lac, sur l'axe Ishasha-Niamitwitwi, le long du « couloir écologique » avec le Queen Elizabeth Park en Ouganda
Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation à destination des autorités et des populations locales	Dialogue constant avec les chefs coutumiers « Mwamis »; recours à des associations locales pour faciliter le dialogue avec les communautés riveraines; mise en œuvre des projets locaux de développement (Programme Alliance Virunga); et démarcation des limites du parc en impliquant les communautés locales.
Poursuivre les actions destinées à éliminer toute production de charbon de bois et à promouvoir des sources d'énergie alternatives, en particulier le développement de structures hydroélectriques de petite taille à l'extérieur du bien	En 2017, 84 personnes ont été arrêtées et déférées au parquet dans le cadre d'activités illégales liées au charbon de bois. Près d'un millier de sacs de charbon ont été saisis et des dizaines de fours ont été détruits. Le parc agit aussi en offrant des alternatives à la demande en charbon de bois notamment la construction des centrales hydroélectriques (deux centrales sont opérationnelles et deux nouvelles sont en construction).

V.3. SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES

a) Succès

- Aucune activité pétrolière observée sur le terrain ;
- Tendance à la hausse des populations de grands mammifères en dépit du braconnage de certaines espèces (hippopotames et éléphants en particulier) ;
- Collaboration optimale entre les autorités du parc, les autorités locales et provinciales, les FARDC ;
- Compréhension grandissante des enjeux de la conservation et du développement durable par la société civile et les populations riveraines ;
- Poursuite du programme de développement de l'« Alliance Virunga » dans les secteurs du tourisme, de l'hydroélectricité & de l'appui à l'entrepreneuriat, de l'agriculture & de la pêche.

b) Difficulté rencontrées

- Persistance des groupes armés dans des zones importantes du parc avec comme conséquence : inaccessibles aux patrouilles et la répétition des attaques ciblées sur les position de gardes ;
- Persistance des trafics liés à la présence des groupes armés (charbon de bois, pêche illicite, agriculture illégale, braconnage, rackets, etc.) et insuffisance

- des alternatives économiques pour les populations locales ;
- Persistance des envahissements agricoles et de la déforestation ;
 - Forte croissance démographique dans la périphérie du parc.

V.4. PERSPECTIVES

- poursuite du processus de la reprise du contrôle des secteurs Mayangose, Mwalika et Rutshuru au cours de l'année 2018;
- poursuite du dialogue social en vue de la reprise de contrôle de la côte ouest et du secteur Kirolirwe ;
- Poser 100 km de clôture électrique autour du Domaine de Chasse de Rutshuru et prolongation de la clôture de Kanyatsi ;
- Revisiter et mettre en œuvre le plan de gestion du lac Edouard ;
- Poursuite des investissements dans la valorisation des services écosystémiques notamment le lancement de la construction des centrales hydroélectriques de Lubero II et Talihya-nord après l'achèvement de construction de la centrale hydroélectrique de Rutshuru;
- Poursuite de la consolidation du tourisme au PNVi en vue de sécuriser au moins 10% du financement du parc au cours de l'année 2018.

VI.1 REPONSES DE L'ETAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL***a) Continuer les efforts pour résoudre les problèmes liés à la présence de militaires impliqués dans des activités illégales et pour obtenir l'appui de la hiérarchie militaire en vue de faire respecter les lois***

Des efforts pour la mise en œuvre de cette mesure corrective ont été concentrés sur le lobbying au niveau national par la Direction Générale de l'ICCN et des actions opérationnelles sur le site dont les réalisations sont entre autres :

- Organisation des patrouilles mixtes d'éco-gardes et soldats des Forces armées de la République (FARDC) de la 31^{ème} Brigade dans les zones ciblées de la Réserve de Faune à Okapis ;
- Plusieurs réunions de sensibilisation des militaires des Forces armées de la République (FARDC) ont été tenues à Mambassa, avec comme objectif de susciter l'intérêt de ces derniers à s'impliquer dans l'application de la législation sur la conservation de la nature et dans la protection de la Réserve de faune à Okapis.

b) Fermer toutes les carrières minières artisanales et annuler tous les titres miniers qui empiètent sur le bien et qui sont attribués illégalement par le Cadastre minier, notamment ceux attribués à la société KiloGold

Les mines attribuées à la société Kilo-Gold, à l'intérieur de la RFO, ont été annulées. Les textes de références sont entre autres : la demande de radiation des sociétés KGL-Masters SARL, KGL-Poko SARL, KGL-Sihu SARL, du 3 juillet 2014.

L'Arrêté ministériel N° 0759/CAB.MIN/Mines/01/2014 du 26 novembre 2014 portant déchéance de KGL-ERW SPRL de ses droits sur le permis de recherche n° 2274 ; la notification de l'Arrêté ministériel, Réf:/CAMI/DG/084/2015 du 17 février 2015, adressée à la société KGL-ERW SPRL par le Directeur Général de cadastre minier.

Quant aux mines de la société Kilo-Gold situées à l'extérieur de la RFO, les mesures ont été prises par les gestionnaires du bien lors de la réunion d'échange du 15 mai 2015 entre la société KGL-SOMITURI et la RFO. Il s'agit notamment des missions mixtes RFO-Kilo Gold sur le terrain pour la clarification des limites de la RFO par rapport à la concession Kilo-Gold située à l'extérieur de la Réserve.

Les comptes rendu des réunions d'échange et des missions mixtes RFO-Kilo Gold illustrent l'engagement de deux parties à conserver le bien.

c) Prendre des mesures d'atténuation des impacts liés à l'augmentation de la circulation dans le bien, et notamment en mobilisant des moyens techniques et financiers nécessaires pour contribuer au fonctionnement du système de contrôle de l'immigration, en légalisant et en augmentant l'échelle du système pilote pour réguler et suivre l'immigration et la circulation sur la RN4, y compris la possibilité de fermer la RN4 à la circulation la nuit et de mettre en place un système de permis de passage payant

Quatre (4) réunions des gestionnaires du Bien et autres décideurs (services spécialisés) ont été tenues au sujet du contrôle de l'immigration : 2 réunions avec le Gouverneur de Province de l'Ituri, 1 réunion avec le Ministre de l'intérieur et l'Administrateur du Territoire et 1 réunion avec le Ministre de l'Environnement et tout son staff. De ces réunions, il est ressorti un accord de légaliser le système de suivi de l'immigration.

Une proposition de la carte non falsifiable a été faite à la hiérarchie de la province et une machine pour les produire est déjà commandée. Notons aussi que le site a transmis un projet au Centre du Patrimoine mondial pour solliciter des fonds d'appui à cette activité qui vient de se structurer et qui sera bientôt modernisée en tandem avec le service de l'état-civil et de la DGM du Territoire pour son efficacité.

La RN4 continue à être fermée à la circulation la nuit, soit de 18h30 à 06h00. Trois (3) barrières sont fonctionnelles et sont placées sous le contrôle des préposés de l'immigration, notamment à Adusa, Epulu et Zunguluka.

Neuf (9) Comités de Contrôle de Séjour et Passage sont aussi fonctionnels dans la RFO, notamment à Babama, Bandisende, Eboyo-Bapukeli, Ekwe, Epulu, Koki, Molokay, Salate, Zunguluka.

d) Finaliser et approuver le plan de gestion du bien, avec la création d'une zone de protection intégrale

d.1. Finalisation du Plan de Gestion

Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) reste toujours non finalisé car aucun partenaire n'a pu appuyer le processus.

Un Plan de Gestion obsolète existe et a été évalué en interne lors de la réunion du CoCoSi (Comité de Coordination du Site). Il ressort de son évaluation, qu'il n'est plus adapté au contexte actuel du bien mais peut constituer une base pour l'élaboration d'un PAG adéquat. Par manque d'un Plan d'Aménagement et de Gestion adapté, un plan d'affaire a été élaboré sur base des Plans Opérationnels de 5 ans passés et fourni des projections de gestion pour l'avenir.

Ce Plan d'affaire et le Plan de Gestion, bien qu'obsolète, constituent une bonne base pour l'élaboration du prochain Plan d'Aménagement et de Gestion. Cette activité est et doit être la grande priorité de l'année 2018.

d.2. Création d'une zone à protection intégrale

La Zone de Conservation Intégrale Centrale (ZCIC) est déjà créée. Une carte de la ZCIC a été produite par WCS-RDC et les limites ont été validées par les communautés locales du territoire de Mambasa en date du 28 Juillet 2016.

Il reste la validation des limites de la partie qui relève des Territoires de Wamba et Watsa dans la Province du Haut-Uélé. Cette validation interviendra en février 2018.

e) Intégrer les activités des Comités de Séjour et de Passage (CSP) et des Comités Locaux de Suivi de la Conservation des Ressources Naturelles (CLSCN) dans les activités de gestion des zones de subsistance (zones agricoles et zones de chasse), dont les modalités de gestion doivent être précisées dans le plan de gestion

Les Comités de Séjour et de Passage (CSP) sont opérationnels à la RFO où ils assurent le respect des Directives d'Accès aux Ressources Naturelles dans les Zones Agricoles Délimitées (ZAD) dans la RFO. Ces directives ont été transmises à la Direction Générale de l'ICCN pour être intégrées dans les textes d'application de la nouvelle loi sur la conservation de la nature en cours d'élaboration. Notons que les Directives

d'Accès aux Ressources Naturelles constitueront les modalités de gestion des zones de subsistance (ZAD, ZC et ZCI) et seront versées dans le Plan d'Aménagement et de Gestion qui sera élaboré.

Quant aux Comités Locaux de Suivi et Conservation des Ressources Naturelles (CLSCN), ils sont restructurés depuis Août 2016 conformément à la Stratégie Nationale de la Conservation Communautaire. Ils sont devenus des Comités de Pilotage du Conseil de Gouvernance, Conservation et Développement, en sigle CP-CGCD. Le CP-CGCD est composé de 4 membres en plus du Chef de chefferie au lieu de 10 qui composaient le CLSCN.

Pour l'année 2017, il sied de noter que les membres de CP-CGCD nouvellement élus ont bénéficié de la formation sur leur rôles et responsabilité en plus de dispositions de gestion de la Réserve de Faune à Okapis. Ces membres ont reçu aussi des équipements de terrain (bottes et imperméables), matériel de communication (téléphones) et fournitures de bureau. Par surcroit, les structures de gouvernances et les autorités locales représentant valablement les communautés locales ainsi que les gestionnaires de la RFO (ICCN et ses partenaires) sont impliqués dans le processus de dialogue franc pour restaurer la paix dans la RFO et participer activement aux efforts de la conservation du bien.

f) Continuer les efforts pour renforcer et redynamiser le dispositif de surveillance et le rendre plus efficace

En 2017, les efforts pour renforcer et redynamiser le dispositif de surveillance ont consisté aux actions ci-dessous.

f.1. Formation des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) de la RFO et leur assermentation

Après analyse, il a été révélé que la cause majeure de non aboutissement des dossiers en justice était la mauvaise élaboration des dossiers en justice et l'envoi tardif des dossiers auprès de l'Officier du Ministère Public. Le nombre des OPJ étant minime, les dossiers étaient traités avec retard mais aussi avec beaucoup des insuffisances. Pour ce faire, il fallait augmenter et former un grand nombre des OPJ pour assurer que ces dossiers sont désormais bien élaborés et transmis à temps à qui de droit pour traitement. Ces deux activités ont été effectuées dans l'objectif de (1) renforcer les capacités des OPJ à compétence restreinte de la RFO à travers la formation sur le

droit pénal faunique, le code pénal militaire et le code pénal. Et (2) Habilitier un grand nombre des Officiers de Police Judiciaire de l'ICCN par le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Bunia. Au total, 16 éco-gardes ont profité de cette formation et de l'assermentation.

f.2. Atelier de renforcement des capacités des acteurs de justice du territoire de Mambasa et vulgarisation de la nouvelle loi sur la conservation de nature

Une autre cause qui rendait le suivi des dossiers en justice difficile, selon les analyses, était la mauvaise connaissance ou la non maîtrise des lois relatives à la conservation de la nature par les acteurs de justice. La RFO a organisé une séance de formation et de vulgarisation de la nouvelle loi.

46 participants ont pris part à cet atelier dont les Officiers des Ministères Publics (OMP) du Tribunal de Paix et des Parquets militaire et civil de Mambasa ; les OPJ à compétence générale, l'Administrateur du Territoire, les Chefs de Chefferies, et la PNC ; les OPJ à compétence restreinte, FARDC, ICCN, DGM, PLAN, MINES, CADASTRE, TITRES FONCIERS, (...). Les trois modules ont été dispensés par les formateurs qualifiés dont deux Magistrats et un avocat. Outre l'aspect vulgarisateur, cet atelier visait aussi le renforcement des capacités des acteurs de justice, OMP et OPJ sur les lois nationales et internationales à la conservation de la nature en vue de combattre les crimes contre la biodiversité de manière efficace à travers :

- la sensibilisation des acteurs de justice sur l'actuel cadre légal criminalisant le braconnage et l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC ;
- Le rappeler les dispositions réglementaires relatives à la protection de la biodiversité et la lutte contre les infractions liées au braconnage de tout genre avec un accent particulier sur l'éléphant et à l'exploitation illégale des ressources naturelles dans les aires protégées en RDC et dans la RFO en particulier ;
- L'application ferme de peines aux auteurs des infractions contre la faune et la flore sauvage conformément aux lois en vigueur.

f.3. Organisation d'une séance foraine contre les miliciens et braconniers membres de l'équipe qui avaient attaqué, brûlé le quartier général et tué les Okapis en juin 2012

Cette séance a été organisée en novembre 2017 à Epulu pour servir de leçons au public que les actes de destructions de la Réserve ne resteront jamais impunis et que les récalcitrants seront poursuivis jusqu'à la purge de leurs peines. Ci-après la photo de la séance foraine des miliciens qui avaient attaqué et brûlé le quartier général de la RFO et tué les Okapis.



Photo 1 : séance foraine (Novembre 2017) des miliciens et braconniers qui avaient attaqué, brûlé le quartier général de la RFO et tué les Okapis

f.4. Equipements et uniformes des éco-gardes

Pour rendre efficace le travail de surveillance un lot important des équipements (uniformes complètes, sacs de couchage, ...) des éco-gardes et quelques matériels, de terrain (GPS, boussoles, caméras,...) viennent d'être commandés.

f.5. Recrutement des nouveaux éco-gardes

Faute des moyens financiers, le recrutement progressif de 50 nouveaux éco-gardes n'a pas eu lieu. Vu son importance, cette activité est encore planifiée pour l'année 2018.

f.6. Organisation des patrouilles pédestres (mixtes et ordinaire)

Le tableau 1 et les cartes ci-dessous illustrent la couverture de surveillance de la Réserve par les patrouilles pédestres (Grille de 2500 m x 2500m). Le pourcentage est calculé sur base de la superficie totale de la Réserve exprimée en nombre des cadrats de 2500 m chacun.

Tableau 1 : Efforts trimestriels des patrouilles

Période	Nombre de	Nombre de jours	Nombre de nuits	Distance (km)	Nombre patrouill	Homme-jour	Taux de Couverture (en cadrat de 2.5 km ²)
1er trimestre	103	357	254	3742.7	274	32816	552 cadrats (25.14%)
2è trimestre	122	358	236	3977.7	280	33455	559 cadrats (26.37%)
3è trimestre	93	206	113	2542.6	209	14692	370 cadrats (16.85%)
4è trimestre	116	305	189	3061.1	227	23364	510 cadrats (23.22%)
Total Annuel 2017	434	1226	792	13324	990	7	1087 cadrats (49.50%)

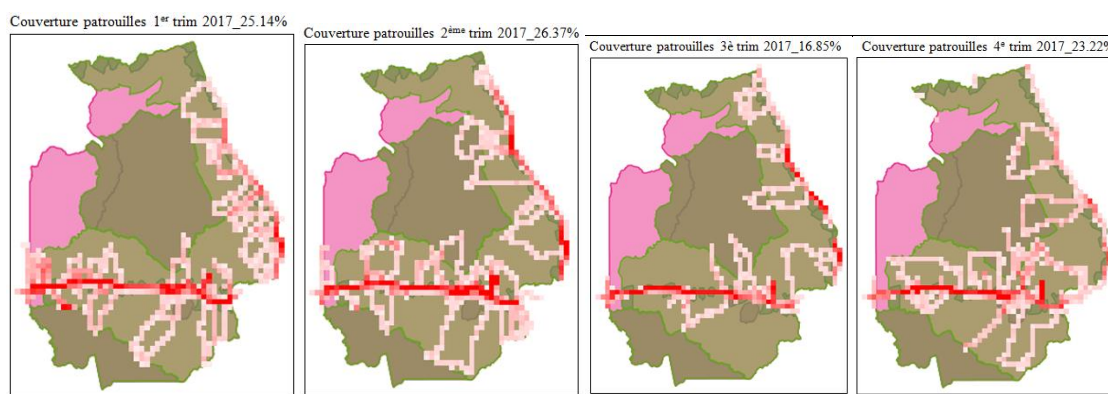


Fig. 1, 2,3 et 4 : couverture des patrouilles pédestres trimestres 1, 2, 3 et 4.

Pour les 4 trimestres de l'année 2017, les patrouilles ont couvert 1087 cadrats (2500m x 2500m) sur un total de 2196, soit 49.5% de couverture de surveillance comme indiqué dans la figure 5 ci-après.

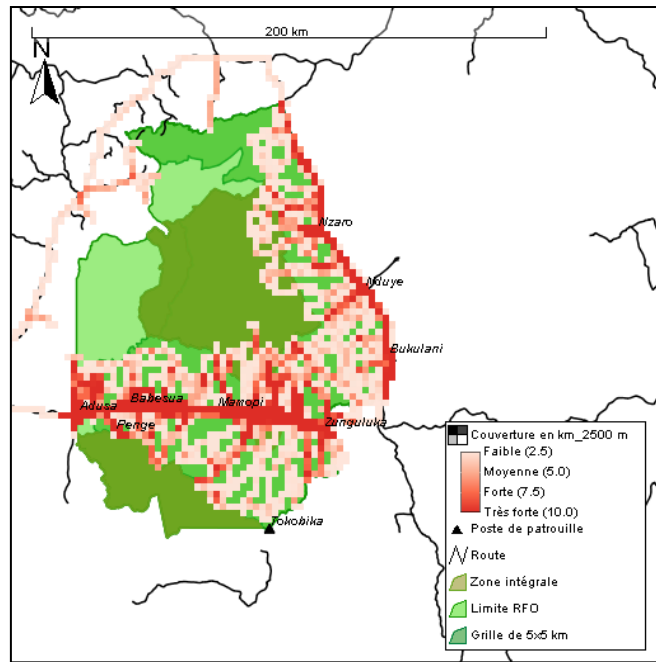


Fig. 5 : couverture de patrouilles pédestres à la RFO (Année 2017)

f.7. Patrouille aérienne (Survol)

L'effectif insuffisant des éléments de surveillance par rapport à la vaste étendue à couvrir (126 éco-gardes pour 13 726 km²) et la présence des milices dans certains coins de la Réserve de Faune à Okapi (RFO) ne permettent pas le contrôle de 100 % du bien. Pour contourner ces difficultés, le Bien a organisé cette année deux survol dans le but de : 1) concentrer les efforts sur les lieux précis où sont localisées les menaces en vue de les éradiquer avec plus d'efficacité ; 2) suivre les cibles de conservation et circonscrire les rayons de menaces ; 3) transmettre directement l'information à l'équipe de surveillance/protection pour de mesures de répressions ciblées.

Les figures 6 et 7 ci-dessous illustrent les circuits empruntés lors du 1^{er} survol (janvier 2017) et 2^{ème} survol (Décembre 2017).

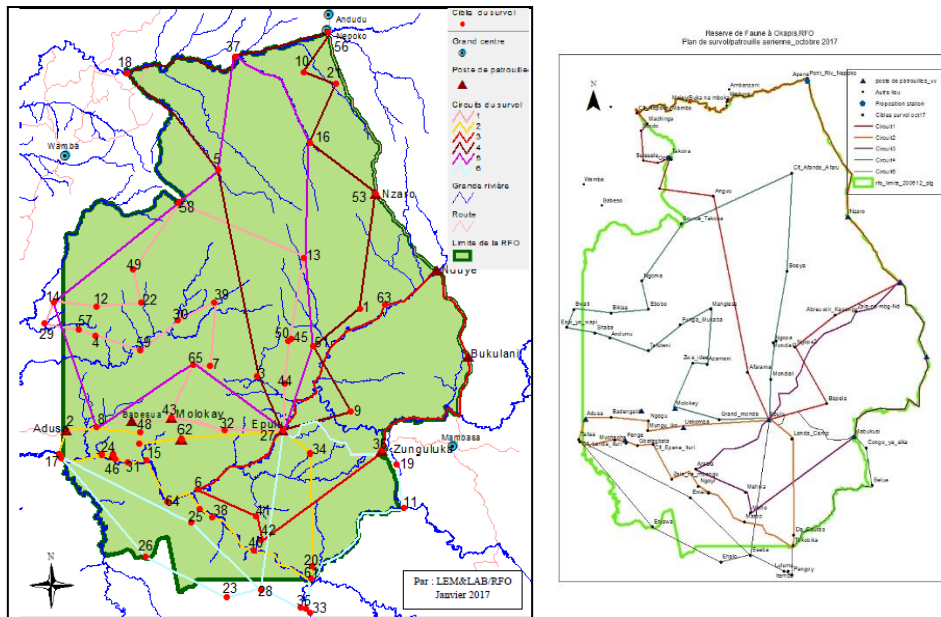


Fig. 6 Circuit du 1^{er} survol (Janvier 2017) Fig. 7. Circuit du 2^{ème} survol (Décembre 2017)

De ces 2 patrouilles aériennes (survol), il en découle qu'en général les habitats forestiers sont intacts hormis les zones agricoles.

Les dégradations de la forêt dues à l'exploitation de l'or sont perceptibles à faible proportion dans le rayon de Muchacha au Sud-ouest de la Réserve. La présence des dragues chinoises, des scaphandres (dragues/exploitation semi industrielle) et des exploitants artisanaux dans la rivière Ituri et sur les rivages occasionnent la perturbation de cet habitat aquatique.

Les sites miniers actifs lors du survol de l'année passée à l'Ouest, notamment Esui yo wapi, Andumu, Shaba et au sud dans le secteur Muchacha, continuent à faire l'objet d'exploitation. Le site minier de Bapela s'est ajouté à cette liste avec un afflux d'exploitants artisanaux observé lors des survols. Dans les autres secteurs notamment Mondial, Zala na Mbangu, l'exploitation minière est presque arrêtée car on y observe plus des campements.

f.8. Installation de deux stations dans la partie Nord de la Réserve

Les membres du Comité de Coordination du Site (Cocosi) ont convenu sur la proposition de subdiviser le site en 4 Station en vue d'élargir l'étendue surveillée du Bien.

g) Préparer et mettre en œuvre un plan de zonage des aires forestières qui jouxtent le bien pour protéger celui-ci des impacts négatifs de l'exploitation non durable de la forêt

Le Décret du premier ministre portant sur la modalité d'octroi des concessions des forêts pour les communautés locales (CFCL) a ouvert des nouvelles opportunités pour sécuriser le bien.

Trois concessions forestières des communautés locales sont en cours de création autour de la RFO, dont deux sur la route Nduye à l'Est du bien, Andibuta et Andikau dans la chefferie de Walese-Karo et une sur la RN4, à l'ouest de la RFO précisément à Bafwako, dans la Chefferie de Bandaka.

La compilation des dossiers avance et sera bientôt soumis au Comité Consultatif provincial des forêts mandatés pour donner son avis sur le classement ou le déclassement d'une forêt.

La création imminente de ces trois CFCL va permettre de réduire les impacts négatifs de l'exploitation non durable de la forêt autour de la RFO. Le caractère inclusif et participatif de la gestion des concessions forestières des communautés locales permettra à tous les tribus d'en tirer profit de ressources naturelles et ainsi réduire la pression sur la RFO.

h) Renforcer la communication et la collaboration entre l'ensemble des parties prenantes et les services étatiques en vue d'accroître la conservation des ressources du bien

Le site a participé à deux reprises à la réunion du comité sectoriel de sécurité organisé respectivement par les Ministres Provincial de l'Environnement et le Ministre Provincial de l'Intérieur au sujet de la sécurisation de la RFO et l'évacuation des orpailleurs dans les villages autour de la Réserve. Désormais et officiellement l'administrateur du Territoire a été instruit par l'autorité provinciale de toujours impliquer la Réserve dans les réunions de sécurité du Territoire.

Comme l'année passée, les communautés locales représentées par leurs chefs de chefferie ont participé à la réunion d'évaluation et de planification des activités du Bien à la fin de l'année.

i) Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation du cadre de concertation permanent recommandé lors de la Table Ronde de Mambasa (11-12 mai 2013) avec toutes les parties concernées afin de contribuer à renforcer la sécurité du bien et la conservation durable de ses ressources naturelles

A ce jour, le cadre de concertation RFO-Communautés locales-Autorités locales est opérationnel. Le 09 novembre 2017, les Directives d'accès aux ressources naturelles dans la RFO ont été validées conjointement par les communautés locales, les autorités locales et l'ICCN/RFO au cours d'un atelier du cadre de concertation.

Les représentants des communautés locales de dix chefferies qui font parties de la RFO ont activement participé à la Réunion d'évaluation du Plan opérationnel 2016 et planification annuelle 2017 de la RFO, tenue en novembre 2017 à Epulu. Le dernier brouillon de la stratégie de résolution des conflits RFO-Communautés vient d'être validé par toutes les parties prenantes lors de cette réunion d'évaluation et de planification.

Les différentes parties prenantes à la gestion de la RFO communiquent et se rendent visite quand il le faut. Cinq sur huit recommandations formulées lors de la conférence inclusive de Mambasa sont déjà en application et les efforts sont consentis afin de rendre effectif la mise en œuvre de toutes les recommandations.

Le cadre de concertation dans le cadre du projet « Amani ni Njia ya Maendeleo » réunissant toutes les parties prenantes s'organise tous les deux mois. Il faudra appuyer son opérationnalisation pour éviter qu'après le projet cela ne tombe pas à l'eau.

VI.2 PROGRES EFFECTUE VERS LE RETRAIT DU BIEN DE LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL

Les progrès sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2: Synthèse des efforts fournis par rapport aux recommandations pour la sortie du bien sur la liste des sites du Patrimoine Mondial en péril

RECOMMANDATIONS UNESCO	ACTIONS MISES EN OEUVRE
Continuer les efforts pour résoudre les problèmes liés à la présence de militaires impliqués dans des activités illégales et pour obtenir l'appui de la hiérarchie militaire en vue de faire respecter les lois	Mission de 10 jours à la RFO par l'auditeur supérieur pour enquêter et verbaliser les militaires suspects qui seraient trempés dans l'exploitation illégale ; soutien du Général de la 32 ^{ème} brigade pour la poursuite judiciaire de tous les militaires impliqués dans les activités illégales au sein du bien avec confiscation de tous les biens achetés par l'exploitation illégale de la RFO.
Fermer toutes les carrières minières artisanales et annuler tous les titres miniers qui empiètent sur le bien et qui sont attribués illégalement par le Cadastre minier, notamment ceux attribués à la société Kilo Gold,	Annulation des mines attribuées à la société Kilo-Gold, à l'intérieur de la RFO depuis 2014 ; En 2017, organisation des missions mixtes RFO-Kilo Gold sur le terrain pour la clarification des limites de la RFO par rapport à la concession Kilo-Gold située à l'extérieur de la Réserve
Prendre des mesures d'atténuation des impacts liés à l'augmentation de la circulation dans le bien, et notamment en mobilisant des moyens techniques et financiers nécessaires pour contribuer au fonctionnement du système de contrôle de l'immigration, en légalisant et en augmentant l'échelle du système pilote pour réguler et suivre l'immigration et la circulation sur la RN4, y compris la possibilité de fermer la RN4 à la circulation la nuit et de mettre en place un système de permis de passage payant,	Tenue des réunions des gestionnaires du Bien et les autres décideurs (services spécialisés) au sujet du contrôle de l'immigration ; accord trouvé pour légaliser le système de suivi de l'immigration ; commande d'une machine pour la production des cartes non falsifiable d'identification des riverains ; 3 barrières fonctionnelles sur la national N° 4 et 9 Comités de Contrôle de Séjour et Passage aussi fonctionnels
Finaliser et approuver le Plan de Gestion du bien, avec la création d'une zone de protection intégrale,	Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) reste toujours non finalisé ; Zone de Conservation Intégrale Centrale (ZCIC) déjà créée depuis 2016 et les limites ont été validées par les communautés locales du territoire de Mambasa. Il reste la validation des limites de la partie qui relève des Territoires de Wamba et Watsa dans la Province du Haut-Uélé.
Intégrer les activités des Comités de Séjour et de Passage (CSP) et des Comités Locaux de Suivi et Conservation des Ressources Naturelles (CLSCN) dans les activités de gestion des zones de subsistance (zones agricoles et zones de chasse), dont les modalités de gestion doivent être précisées dans le plan de gestion,	Comités de Séjour et de Passage (CSP) opérationnels et ils assurent le respect des Directives d'Accès aux Ressources Naturelles dans les Zones Agricoles Délimitées ; Restructuration des Comités Locaux de Suivi et Conservation des Ressources Naturelles (CLSCN) en Comités de Pilotage du Conseil de Gouvernance, Conservation et Développement (CP-CGCD). Formation des membres de CP-CGCD nouvellement élus et leur dotation en équipements de terrain (bottes et imperméables), matériel de communication (téléphones) et fournitures de bureau.
Continuer les efforts pour renforcer et redynamiser le dispositif de surveillance et le rendre plus efficace,	Organisation des patrouilles LAB : Couverture de patrouilles pedestres 49.5% ; Organisation des patrouilles aériennes (2 survols en janvier et Décembre 2017). Formation de 16 Officiers de Police Judiciaire (OPJ) de la RFO et leur assermentation ; tenue d'un atelier de renforcement des

RECOMMANDATIONS UNESCO	ACTIONS MISES EN OEUVRE
	capacités des acteurs de justice du territoire de Mambasa et vulgarisation de la nouvelle loi sur la conservation de nature ; organisation d'une séance foraine contre les miliciens et braconniers membres de l'équipe qui avaient attaqué, brûlé le quartier général et tué les Okapis en juin 2012. Commande d'un lot important des équipements (uniformes complètes, sacs de couchage, ...) des éco-gardes et quelques matériels, de terrain (GPS, boussoles, caméras,...).
Préparer et mettre en œuvre un plan de zonage des aires forestières qui jouxtent le bien pour protéger celui-ci des impacts négatifs de l'exploitation non durable de la forêt	3 concessions des forêts pour les communautés locales (CFCL) sont en cours de création autour de la RFO,
Renforcer la communication et la collaboration entre l'ensemble des parties prenantes et les services étatiques en vue d'accroître la conservation des ressources naturelles du bien,	Participation de la RFO à des réunions du comité sectoriel de sécurité au sujet de la sécurisation de la RFO et l'évacuation des orpailleurs dans les villages autour de la Réserve et organisation de la réunion de Cocosi avec la participation des communautés locales.
Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation du cadre de concertation permanent recommandé lors de la Table Ronde de Mambasa (11-12 mai 2013) avec toutes les parties concernées afin de contribuer à renforcer la sécurité du bien et la conservation durable de ses ressources naturelles ;	Cadre de concertation RFO-Communautés locales-Autorités locales est opérationnel ; les Directives d'accès aux ressources naturelles dans la RFO ont été validées conjointement par les communautés locales, les autorités locales et l'ICCN/RFO. Le cadre de concertation du projet « Amani ni Njia ya Maendeleo » est aussi opérationnel et les réunions sont tenues tous les deux mois Application de certaines recommandations formulées lors de la conférence inclusive de Mambasa (5 recommandations sont appliquées sur 8 formulées) et les efforts sont consentis pour la mise en œuvre de toutes ces recommandations

VI.3. SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA MISE EN OEUVRE DES MESURES CORRECTIVES

a) Succès

- Dialogue permanent installé entre les communautés locales, leurs chefs et la RFO et finalisation de la stratégie de transformation des conflits ;
- Contrôle permanent sur la RN4 et redynamisation du contrôle et suivi de l'immigration ;
- Maintien des activités de surveillance sur plus de la moitié du Bien ;
- Validation des directives d'accès aux ressources naturelles de la Réserve
- Large sensibilisation de la nouvelle loi sur la conservation de la nature auprès des institutions judiciaires et gain des dossiers en justice en faveur de la RFO (4 jugements sur 7 dossiers en faveur de la RFO).

b) Difficultés majeures rencontrées

- L'effectif insuffisant du personnel de surveillance du bien ;
- Présence des bandes armées attirés par certains sites miniers contigus au bien(secteurs Sud et Ouest) ;
- Manque d'appui financier pour la révision et la validation du Plan d'Aménagement et de Gestion du bien.

VI.4. PERSPECTIVES

En dehors du Plan opérationnel en cours de validation après souscription des partenaires techniques et financiers pour l'ensemble des activités planifiées en 2018, les principales projections sont les suivantes :

- Renforcer les effectifs par le recrutement progressif de deux cents nouvelles unités ;
- Augmenter le niveau de présence du personnel dans les parties orientales de la RFO par l'ouverture de deux postes de gardes (en territoire de Wamba et Watsa) ;
- Elaborer la Stratégie de transformation des conflits opposant la RFO et les autres parties prenantes concernées ;
- Elaborer le plan de matérialisation des limites de la RFO et lever les fonds y relatifs.

Fait à Kinshasa, le 15 février 2017

Le Directeur Général de l'ICCN

Pasteur Dr. Cosma WILUNGULA BALONGELWA